

# LA CONFÉRENCE

N°2 • ANNÉE JUDICIAIRE 2007-2008 • NOVEMBRE-DÉCEMBRE 2007

- LES AVOCATS D'AFFAIRES
- CONFÉRENCE BERRYER
- RENTRÉE SOLENNELLE
- APRÈS-MIDI D'ÉTUDES SUR LE DIVORCE

# AGENDA

## DES FOURNISSEURS ET SERVICES SPÉCIALISÉS

### PENSION COMPLÉMENTAIRE



**Caisse de prévoyance**  
des avocats, des huissiers de justice  
et autres indépendants asbl

Voir annonce page 44

Avenue de la Toison d'Or 64  
1060 Bruxelles  
Tél. : 02 534 42 42 • Fax : 02 534 43 43  
info@cpah.be • www.cpah.be

### TRADUCTEURS JURÉS



Toutes langues - délais rapides

Chaussée de Wavre 2041 • 1160 Bruxelles  
Tél. : 02 735 55 95 • Fax : 02 733 67 28  
E-mail : info@aliaslanguages.be

### FINANCIAL SERVICES

**PRIVALIS**

Lawyers' Financial Services  
ING

Tél.: 02 464 630 2  
Fax: 02 464 630 9  
Mail: desk@privalis.be  
www.privalis.be

### TRAITEUR

**LES FRÈRES  
DEBEKKER**

95 Rue Charles Degroux  
1040 Bruxelles  
Tél. : 02 736 00 40 • Fax : 02 736 67 00



Chantal Vankeijenbergh & Serge Lanciers  
Traductions jurées ou non  
tous domaines - toutes langues

848 Chée d'Alseberg (Bureau C-5) 1180 Bxl (Globe) :  
8h30/18h du lundi au vendredi  
Tél. : 02 376 10 98 / 0495 221 229 • Fax : 02 376 94 30  
Courriel : chantal.v@chavalan.com - chantal.vkb@skynet.be

### DÉTECTIVE

**GOFFIN & ASSOCIÉS**

*Groupeement de Détectives Privés*

Détectives privés agréés par  
le ministère de l'intérieur

85 avenue Pierre Curie • 1050 Bruxelles  
Tél. : 02 346 61 05 • Fax : 02 345 47 11  
E-mail : goffin.associes@skynet.be

### LOGICIELS JURISTES



La qualité à la portée de tous

sa TOP SYSTEM  
112 Bd Lambertmont • 1030 Bruxelles  
Tél. : 02 247 78 10 • Fax : 02 247 78 25  
http://www.avonca.be  
E-mail : avonca@topsystem.be



Logiciels pour avocats  
Voir annonce page 41

Email : informa@cicero.be  
www.cicero.be

Tél. : 0800/91080

### TOGES CONFECTION



ACTORI INCUMBIT PROBATIO !  
(Il faut pouvoir démontrer ce que l'on affirme)

La maison LINDERS  
fabrique depuis plus de 40 ans  
des toges de qualité

pour la magistrature et le barreau  
84 Rue Antoine Dansaert • 1000 Bruxelles  
Tél. : 02 511 08 04 • Fax : 02 512 22 84  
web-site: www.lindersbrussels.be

### FOURNITURES DE BUREAU

**S.A. ODENDHAL**

Tout pour le bureau

65b Rue de la Régence  
1000 Bruxelles  
Tél. : 02 512 13 83 • Fax : 02 511 42 93  
E-mail : odendhal@skynet.be

**JURISOFTplus**

Des milliers d'avocats  
plaident en sa faveur

tel.: 0800 40 303  
fax: 0800 40 311  
info@jurisoft.be  
www.jurisoft.be



**Dlex** Suite logicielle  
pour cabinets d'avocats

1983-2006, plus de 20 ans  
au cœur des professions  
juridiques



Rue aux Laines, 8 • B-1000 Bruxelles • 02 503 39 87  
www.pyramiq.be • info@pyramiq.be

### EDITEUR JURIDIQUE

**ANTHEMIS**

Éditeur juridique

Parc scientifique Einstein  
Chemin du Cyclotron 6 • 1348 Louvain-la-Neuve  
T 010 39 00 70 • F 010 39 00 01  
www.anthemis.be • info@anthemis.be



Le logiciel pour avocats  
qui a le vent en poupe !

www.jurixpress.be • info@jurixpress.be  
Tél. : 086 21 43 88 • Fax : 086 36 77 34

### DESTRUCTION D'ARCHIVES

**MCA**

Destruction and Recycling in Total Security

Destruction d'archives aux normes Din 32757-1  
Remise de certificat

Tél.: 02 346 44 22  
www.mca-recycling.com



Il faut être honnête. Les premiers mois d'une présidence de la Conférence sont aussi passionnants qu'éprouvants.

Mais les premières appréhensions dépassées, c'est l'enthousiasme qui l'emporte même si l'apprentissage d'un nouveau « métier » et les imprévus de toutes sortes empêchent tout relâchement.

L'équipe qui entoure le président de la Conférence joue un rôle crucial dans ce processus. La première grande découverte, c'est cela, la nécessité pour un président de pouvoir s'appuyer sur une équipe forte, avec ses personnalités aussi diverses que complémentaires, afin de concrétiser des projets, qui, sans ce concours indispensable, ne seraient restés que des ébauches ou de doux rêves.

Qu'il me soit donc permis en ce début d'année de les remercier, mes commissaires, qui comme dirait un certain président français, font un travail remarquable. La réussite des premières activités de cette année doit être mise à leur crédit : le samedi de la musique, qui enchantait jeunes et moins jeunes, le premier mini-recyclage en droit du bail, auquel assistèrent plus de cent cinquante personnes ou le petit week-end qui fut, cette année encore, ce qu'il devait être, c'est-à-dire l'occasion pour des confrères, et des magistrats et autres sympathisants, tous âges confon-

dus, de se retrouver dans une ambiance conviviale et, peut-être, de nouer des liens appelés à s'approfondir.

Si vous sautez maintenant quelques pages et vous rendez directement, en fin de périodique, à la rubrique concernant l'annonce de nos activités futures, vous constaterez que la fin de l'année calendrier nous permettra encore à maintes occasions de nous rencontrer. Dans un esprit studieux, à l'occasion du colloque consacré à la réforme de la loi sur le divorce du 13 décembre prochain ou lors du mini-recyclage en matière de pratiques du commerce. Dans une ambiance plus détendue, voire très détendue, à l'occasion de la projection d'un film tout à fait inédit consacré au Palais de justice de Bruxelles et à ses acteurs où, à l'occasion de notre traditionnelle joute oratoire de fin d'année, la conférence Berryer, dont vous parlez dans la rubrique Vu d'ailleurs Me Antonin Lévy, quatrième secrétaire de la

SUITE PAGE 5

## RUBRIQUES

- 7 Dossier : les avocats d'affaires
- 17 Les Echos de la Conférence

- 25 Dans le signataire
- 26 Culture et loisirs

- 30 Vu d'ailleurs  
par Antonin Lévy

## ANNONCES

- 33 Mini-recyclage : la loi du 5 juin 2007 modifiant la loi du 14 juillet 1991 sur les pratiques du commerce et sur l'information et la protection du consommateur – évolution ou révolution ?
- 33 Saint-Nicolas au Palais

- 34 Projection inédite dans le cadre de l'exposition Corpus Delicti
- 35 Après-midi d'étude sur les premiers enseignements de la loi du 27 avril 2007 réformant le divorce
- 36 Conférence Berryer

- 37 Théâtre : « L'homme des bois » de Anton Tchekhov
- 37 Rentrée solennelle de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles
- 38 Banquet et revue de la rentrée solennelle

Depuis des années, BMW Brussels s'attache à respecter sa réputation sur le plan de la qualité et de la satisfaction de ses clients. Pour que chaque visite chez BMW Brussels soit un plaisir, nous repoussons constamment les limites. Que pensez-vous de découvrir toute la gamme BMW au milieu du plus prestigieux quartier commerçant de Bruxelles ? Notre nouveau showroom et son restaurant "enjoy" au boulevard de Waterloo vous plongeront dans l'ambiance unique du monde BMW.

Et que diriez-vous d'un traitement VIP pendant que votre voiture est au petits soins dans nos départements entretien ou carrosserie ? Bienvenue au Business Lounge de Evere. Vous y trouverez entre autres une disponibilité exceptionnelle, de 6h30 à 19h, et la Fastlane pour effectuer sans rendez-vous les petites interventions. Sans compter un très vaste showroom exposant toute la gamme BMW, et un showroom séparé pour découvrir à l'aise nos voitures d'occasion BMW Premium Selection. Tout cela répond à un seul et même objectif : dépasser encore et encore vos attentes les plus exigeantes. N'hésitez pas à nous rendre visite.

# BMW Brussels.

## Notre passion, c'est votre plaisir.

**BMW Brussels**  
**Bd de Waterloo**  
Boulevard de Waterloo 23-24  
1000 Bruxelles  
Tél.: 02 641 57 11

**BMW Brussels**  
**Evere Meiser**  
Avenue L. Mommaerts 2  
1140 Bruxelles  
Tél.: 02 730 49 11

**BMW Brussels**  
**Occasions**  
Avenue L. Mommaerts 1  
1140 Bruxelles  
Tél.: 02 730 49 99

[www.bmwbrussels.be](http://www.bmwbrussels.be) - [info@bmwbrussels.net](mailto:info@bmwbrussels.net) [www.bmw.be](http://www.bmw.be)

**BMW Brussels**

**Evere Meiser**  
**Bd de Waterloo-**  
**laan**



**Le plaisir**  
**de conduire**

## EDITORIAL

Conférence du Stage du Barreau de Paris.

Après une petite parenthèse à l'occasion des fêtes de fin d'année, nous nous retrouverons, nombreux je l'espère, lors de la rentrée solennelle de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles, qui sera suivie par le traditionnel banquet et la non moins traditionnelle revue. Nous retrouverons un lieu bien connu et apprécié du barreau bruxellois, les Halles de Schaerbeek.

Avant de vous ruer sur la rubrique des annonces de ces activités afin d'en découvrir tous les détails et, je n'en doute pas, de vous y inscrire immédiatement, je me permettrai de vous inviter à compulsier notre dossier consacré aux avocats d'affaires. Nulle intention dans l'esprit de la Conférence de stigmatiser un groupe de praticiens en particulier

ou de créer des divisions artificielles entre avocats mais, au contraire, une volonté de donner un coup de projecteur sur ces praticiens qui pour ne pas fréquenter quotidiennement le Palais sont farouchement attachés aux mêmes valeurs, principes et codes qui caractérisent notre profession.

Vous lirez les témoignages de nos grands témoins, le bâtonnier Georges-Albert Dal, qui signe le texte d'introduction, Mes Emile Verbruggen et Jean-Pierre de Bandt, qui se sont prêtés à l'exercice de l'interview croisée, Me Jean-Louis Joris, qui nous retrace l'histoire de l'intégration, de la lutte parfois, des cabinets anglo-saxons au sein du barreau bruxellois ou encore Me Nicolas Dupont qui, avec humour, décrit une journée type dans la vie d'un jeune avocat d'affaires, tout en nous livrant quelques clefs du jargon du droit

des affaires. Vous (re)découvrirez enfin un blog hilarant qui dénonce, avec une rare pertinence, les excès constatés dans certaines « law firms ».

Il apparaît in fine qu'au-delà des spécificités des dossiers traités et de l'organisation du travail qu'elles induisent, les préoccupations et la vision de notre métier sont identiques, même si l'intégration de ces cabinets dits d'affaires ne s'est pas faite, comme vous le lirez, en un jour bien qu'elle soit désormais acquise. Plusieurs témoins soulignent le remarquable travail d'adaptation et d'intégration des deux ordres de Bruxelles à cet égard. On ne peut évidemment que se réjouir de cette évolution qui a contribué à faire de Bruxelles une place forte juridique incontournable.

Emmanuel Plasschaert



OPUS

La collection *JMB opus* se veut le prolongement naturel de la *JMB* et de la *JMBi*. Elle est composée de monographies qui font la synthèse des difficultés que suscitent les matières qui viennent de connaître une importante évolution législative, réglementaire ou jurisprudentielle.

Sous la direction de : E. Abu Dalu, B. Compagnion, P. Henry, A. Jacobs, Fr. Jongen, G. de Leval, P. Martens, Chr. Panier, Cl. Parmentier, M. Regout, M. Westrade



Vient de paraître

## La responsabilité pénale des personnes morales

J. OVERATH, M. GERON, Ch. GHEUR, Th. MATRAY

Après plus de 7 ans d'application de la loi du 4 mai 1999 consacrée à la responsabilité pénale de la personne morale, la jurisprudence a levé le voile sur de nombreuses interrogations mais d'autres subsistent... quelle sera la qualité de la loi rédemptrice ?

Éd. 2007 • numéro 5 • 978-2-8044-2471-8 • 49,00 €

Parution  
novembre  
2007



### Le renvoi préjudiciel en droit européen

Guide pratique

C. NAOMÉ

Un guide pratique à l'attention des personnes qui sont confrontées au choix de poser ou non une question à la Cour de Justice.

Éd. 2007 • numéro 4 • 978-2-8044-2709-2 • 63,00 €

### Urbanisme et protection du patrimoine à Bruxelles

D. BARSÉLÉ

Une étude claire des textes applicables en la matière, enrichie d'une analyse des jurisprudences du Conseil d'État et judiciaire.

Éd. 2006 • numéro 2 • 978-2-8044-2146-5 • 68,00 €



### Protection de la jeunesse

Les défis d'une réforme

S. BERBUTO, L. BHAIN, S. D'HONDT, M. NOËL, L. ONKELING, G. ROBESCO, M. SAINT-REMI, B. VAN KERSBLOK, A. VERVOIR

La première analyse claire et concise de la toute récente réforme de la protection de la jeunesse.

Éd. 2007 • numéro 3 • 978-2-8044-2628-6 • 49,00 €



### La sous-traitance

Fr. BALON, B. LOUVEAUX, P. HENRY

Trois spécialistes du droit immobilier proposent une synthèse de cette matière qui soulève des questions délicates et nourrit un contentieux important.

Éd. 2006 • numéro 1 • 978-2-8044-2086-4 • 55,00 €

Informations et commandes : LARCIER c/o De Boeck Services sprl

Fond Jean-Pâques 4 • B-1348 Louvain-la-Neuve • ☎ (010) 48 25 00 • 📠 (010) 48 25 19 • commande@deboeckservices.com

Consultez et commandez sur [www.larcier.com](http://www.larcier.com)



The Mercedes House  
b r u s s e l s

LA SEULE BRASSERIE  
QUI NE PERD  
JAMAIS SES ÉTOILES.



## BRASSERIE

ouvert du lundi au samedi 11h30 à 15h  
fermé le dimanche

### The Mercedes House

ouvert du lundi au samedi de 10h à 20h  
dimanche de 10h à 16h  
(En collaboration avec L'Huitrière & Eole)

22-24 rue Bodenbroek 1000 Bruxelles (sablon)  
tél. : +32 (0)2 400 42 50 - réservation: +32 (0)2 400 42 63



Portraits à l'aquarelle et à l'huile  
Tableaux sur commande  
Dessins  
Marcel Siraut  
artiste peintre



Parvis Sainte Alix 20 Bte 6 • 1150 Bruxelles  
Tél.: 02 762 20 76 • [www.marcelsiraut.be](http://www.marcelsiraut.be)

Par ce vocable imprécis et peu heureux, on vise la partie du barreau qui traite les dossiers relatifs à l'ensemble de la vie économique, sous ses aspects les plus divers. C'est dire que la notion est floue et protéiforme. L'essentiel est que l'on parle bien « d'avocats d'affaires », et non d'un barreau d'affaires, comme le font hélas nos voisins du Sud. Il n'y a pas différents barreaux (d'affaires, pénaux ou autres), l'un à côté de l'autre, ou opposé à l'autre, mais un seul et unique barreau qui réunit l'ensemble des avocats dans leur riche diversité. Ces avocats exercent leur profession dans des structures extrêmement diverses, que ce soient des associations ou des groupements, et souvent dans des liens ou réseaux plus ou moins structurés au plan international.

Il est vrai qu'on revient de loin : c'est en sa séance du 1er avril 1946 que le conseil de l'Ordre des avocats du barreau de Bruxelles a permis la création d'associations d'avocats, au terme de discussions extrêmement serrées, en raison même du reproche de « mercantilisme » que l'on dirigeait contre ce type d'organisation professionnelle, dont on disait à l'époque qu'elle mettait en péril l'indépendance des avocats qui en étaient membres.

Ces associations se sont développées

sous une forme extrêmement traditionnelle, beaucoup d'entre elles étant familiales ou quasi-familiales et se cantonnant au plan national. On se souvient des résistances opposées à l'époque à l'arrivée d'une série de cabinets étrangers, essentiellement américains, durant les Golden Sixties.

Les grandes évolutions et un changement fondamental de l'attitude du barreau de Bruxelles datent des bâtonnats de Jacques De Gavre et Antoine Braun, au cours desquels l'évolution fut sensible. Les associations, au contenu assoupli, ont pu prendre la forme de sociétés commerciales, à l'exclusion (toujours d'actualité) de sociétés de capitaux ; par ailleurs, la liste des membres associés du barreau de Bruxelles, dite liste B, créa un lien avec les avocats communautaires et extra-communautaires qui se trouvaient dans notre pays et préfigura la directive « établissement » qui permet actuellement l'établissement d'un avocat dans un barreau d'accueil sous son titre d'origine.

La suppression de la règle d'unicité du cabinet, d'abord à l'étranger et ensuite dans notre pays, et le règlement de l'Ordre national sur l'exercice en commun de la profession d'avocat élargissant à tout le pays la réglementation bruxelloise et l'ouvrant aux associations

ou groupements internationaux, ont parfait le travail et ont permis au barreau belge en général et au barreau de Bruxelles en particulier d'opérer une reconversion qui s'imposait, les avocats d'affaires pouvant continuer à travailler dans des structures unipersonnelles classiques, dans des associations dites « moyennes », dans des niches spécialisées ou dans de grandes associations internationales. Celles-ci ont connu un fort développement, puis un reflux certain ces dernières années. Actuellement, Bruxelles est un centre juridique de première importance, non seulement pour le pays, mais aussi au plan communautaire et international.

C'est ainsi que plus de la moitié des avocats européens travaillant dans un pays d'accueil sous leur titre d'origine au bénéfice de la directive « établissement » sont installés à Bruxelles, l'autre moitié se répartissant entre tous les autres pays de l'Union européenne.

Les interviews qui suivent, émanant d'acteurs qui ont vécu cette évolution sur le terrain, mais chacun de façon fort différente, illustrent à merveille une situation dont notre barreau peut s'enorgueillir.

Georges-Albert Dal  
Ancien bâtonnier

## LES PÈRES FONDATEURS

*Qui mieux que Me Emile Verbruggen et Me Jean-Pierre de Bandt peut parler du barreau d'affaires et de son évolution en Belgique ? L'un et l'autre en effet, avec des pratiques très différentes pourtant, ont été les témoins de l'éclosion de ce barreau et de son développement. Ils ont accepté de répondre à nos questions.*

### **Décrivez-nous votre parcours académique et professionnel.**

Emile Verbruggen : J'ai prêté serment en 1946. J'ai d'ailleurs fêté mes soixante ans de barreau il y a deux mois. Ma carrière au barreau est assez simple : j'ai été membre de la commission du jeune barreau, puis président de la Conférence du jeune barreau et,

enfin, membre du conseil de l'Ordre. Jean-Pierre de Bandt : J'ai dix ans de moins qu'Emile Verbruggen. J'ai été diplômé de Leuven en 1956. Je viens donc de fêter mes cinquante ans de barreau ! J'ai effectué mon stage au barreau d'Anvers chez Me Tricot, un grand spécialiste du droit maritime. J'ai ensuite étudié une année à Harvard puis j'ai été engagé chez Frank Boas,

un des premiers cabinets américains actifs en Belgique. J'y ai travaillé pendant sept ans avant de démarrer mon propre cabinet. C'était un tout autre genre de métier à l'époque par rapport à la conception traditionnelle de la profession d'avocat. Ce métier, que j'ai donc commencé à pratiquer à l'époque, est devenu aujourd'hui le métier des cabinets d'affaires.

## LES AVOCATS D'AFFAIRES

**Quand avez-vous choisi de devenir «avocat d'affaires»? Est-ce un choix délibéré ou un concours de circonstances? Décrivez-nous le barreau d'affaires belge tel qu'il existait au moment de votre entrée au barreau.**

Emile Verbruggen : Je n'étais pas destiné à devenir avocat d'affaires. Je le suis devenu après plusieurs années de barreau en ayant des contacts avec la clientèle et en voyant ce qu'elle demandait à l'avocat. Petit à petit, j'en suis arrivé à constater que la clientèle d'affaires avait des besoins spécifiques et que le barreau de l'époque n'était pas toujours totalement adapté à ses besoins. J'ai appris à considérer que l'avocat est le premier juge du dossier et qu'il doit donc, après avoir examiné le dossier sous l'angle de sa valeur juridique, ne pas hésiter à faire part à son client des points forts et faibles de son dossier. Bref, d'informer le client sur la qualité de son dossier. Quitte à le décevoir. C'est le premier service qu'on peut rendre à un client. Les avocats ont fait les mêmes études qu'un juge et nous sommes donc aussi aptes qu'un juge à apprécier la valeur d'un dossier. C'était, à l'époque, une conception assez nouvelle du métier. C'est grâce à celle-ci que j'ai été amené à développer une clientèle d'affaires.

Jean-Pierre de Bandt : Ce fut un choix délibéré. Comme je l'ai déjà dit, j'ai eu la chance de découvrir le métier dans une structure un peu différente de celles que l'on rencontrait habituellement à l'époque, avec une approche plus anglo-saxonne. Travailler de cette manière sous pavillon belge a été un énorme avantage. Nous pouvions en effet rendre au client un service total : conseiller et plaider. Je n'aime pas tellement le titre de « cabinet d'affaires ». Je préfère « law firm » ou « corporate firm ». A leur début, les cabinets d'affaires n'étaient en effet pas très bien vus au barreau de Bruxelles. On confondait les avocats d'affaires avec les agents d'affaires. Les « law firms », telles que je les conçois, me semblent avoir deux caractéristiques principales :



« partnership » et la volonté de se consacrer essentiellement à l'entreprise...et donc de refuser toute autre clientèle. A l'époque où j'ai commencé le barreau, j'avais évidemment le grand avantage de me trouver dans un environnement, les « Golden Sixties », très favorable sur le plan économique avec énormément d'investissements américains en Belgique.

**Comment sont nées et se sont développées vos associations ?**

Emile Verbruggen : Je n'ai jamais constitué d'association. J'ai bien sûr des collaborateurs mais ceux-ci ont la possibilité de traiter leurs propres dossiers pour autant qu'ils traitent les miens en priorité. Mon cabinet s'est développé assez rapidement. Je me suis spécialisé en droit de la construction à un moment où Bruxelles s'est beaucoup développée sur le plan urbanistique. Cela a amené à la conclusion d'énormément de contrats et de litiges avec des architectes, des entrepreneurs et des financiers. J'ai été ainsi, directement ou indirectement, mêlé aux projets qui ont abouti à la construction et au financement de plusieurs grandes tours à Bruxelles.

Jean-Pierre de Bandt : J'ai déjà insisté sur la structure de la « law firm ». La structure de notre cabinet est assez dif-

Me Jean-Pierre de Bandt et Me Emile Verbruggen

férente de celle d'un cabinet comme celui de Me Verbruggen. Le type de contrat de collaboration que nous concluons a été très difficile à faire accepter par les autorités de l'Ordre. Le jeune collaborateur est rémunéré à un salaire relativement décent, même à l'époque, mais ne peut avoir de dossiers personnels à l'exception des dossiers pro deo qu'il a à traiter afin de remplir ses obligations de stage. Cela a été une petite révolution au sein du barreau qui a été très peu acceptée à l'époque. Ce concept heurtait en effet, selon certains, le principe d'indépendance de l'avocat. Cela a amené également beaucoup de problèmes techniques assez difficiles et ardues à résoudre comme la mention du collaborateur sur le papier à en-tête, la mise à disposition du collaborateur de cartes de visites. En ce qui concerne le développement en tant que tel. Dès que j'ai senti que mon cabinet commençait à « prendre », j'ai recherché un très bon fiscaliste parce que je crois que l'aspect « corporate » est toujours intimement lié à la fiscalité. C'est comme cela que Jean-Pierre Lagae nous a rejoints en 1973. Il était alors conseil fiscal de la Fédération des Entreprises de Belgique. Ensuite, comme nous nous sentions un peu hors barreau dans notre activité et que nous avions la volonté ferme de nous y intégrer, nous nous sommes associés avec Georges Van Hecke. Nous formions à trois la

base d'un cabinet qui s'est développé ensuite. Un vrai roman d'amitié. Nous avons en effet énormément d'atomes crochus. Cette grande communion a sans doute contribué aussi au succès de notre association.

**Le monde du travail, le barreau en particulier, est-il devenu selon vous, plus dur et plus exigeant que vingt, trente, ou quarante ans de cela ou est-ce un mythe ? La pratique généralisée du time-sheet n'est-elle pas in fine contre-productive (surfacturation, remise en cause par les clients, abandon par certains grands cabinets anglo-saxons) ?**

Emile Verbruggen : La profession d'avocat a toujours exigé que l'on s'y consacre totalement. Je ne suis pas un enthousiaste du time-sheet parce que le critère du temps consacré n'est pas le seul à prendre en considération pour évaluer le service rendu au client.

Jean-Pierre de Bandt : Je crois que, pour le jeune collaborateur d'aujourd'hui, le métier est beaucoup plus contraignant. Il est obligé, parce qu'il est bien rémunéré, de compléter des time-sheets. Il est contrôlé sur sa productivité. De plus en plus d'ailleurs, je crois qu'on va vers des excès dans le nombre d'heures minimum par an que les collaborateurs sont tenus de prester. Il y a, à cet égard, beaucoup plus de contraintes que de notre temps. Lorsque je compare ce que l'on exigeait de moi quand j'ai débuté mon stage à Anvers par rapport à ce que l'on attend aujourd'hui d'un collaborateur qui sort de l'Université, la différence est énorme. La centaine d'associations actives à Bruxelles et la concurrence qui existe entre elles amènent à faire supporter aux jeunes collaborateurs une charge de travail très importante. Je crois aussi que l'on va vers des excès dans le contrôle de la rentabilité.

Pour ma part, sans vouloir le « sacraliser », je crois que le système du time-sheet permet, dans la relation avec l'en-

treprise, de faire prendre conscience du nombre d'heures consacré à telle ou telle tâche. Cela lui donne une base d'appréciation du travail de l'avocat qui peut être utile.

**On constate que les avocats, particulièrement ceux appartenant au barreau d'affaires, s'impliquent de façon générale moins, à tous les âges, dans la vie du barreau (prix, Conférence du jeune barreau, conseil de l'Ordre, etc.). Faut-il le regretter ou est-ce l'évolution normale des choses ? Quels sont, le cas échéant, les remèdes possibles ?**

Emile Verbruggen : Je crois qu'il faut le regretter dans la mesure où l'avocat fait partie d'un Ordre, d'un club et qu'il faut qu'il s'intègre dans la vie quotidienne de ce club dont il est un des membres. Cela implique qu'il s'intéresse aux activités de l'Ordre, qu'il y prenne sa part. C'est un sacrifice auquel il faut consentir. Il est donc dommage qu'il n'y ait plus de compétition pour être membre du conseil de l'Ordre. C'est une évolution regrettable qui est sans doute due au fait qu'on exige des prestations de plus en plus importantes des avocats dans le domaine des affaires.

Jean-Pierre de Bandt : Je ne partage pas cette opinion puisque, pour la première fois, nous avons un président du jeune barreau francophone qui fait partie d'une grande structure et que le bâtonnier flamand fait partie d'une de ces structures. Notre association a connu quatre bâtonniers. Je crois néanmoins qu'il faudrait que les cabinets d'affaires continuent à encourager cet investissement dans le barreau. Les associés qui remplissent ces mandats devraient pouvoir continuer à recueillir normalement leurs parts bénéficiaires.

**Des voix se sont élevées, à une époque, afin de créer deux barreaux distincts, d'aucuns argumentant que les principes et règles actuels du barreau correspondaient insuffisamment aux besoins et exigences du barreau d'affaires.**

**Quelle est votre position par rapport à cette demande de création d'un barreau à double vitesse ? N'y a-t-il pas plus de points communs que de divergences entre avocats « traditionnels » et « avocats d'affaires » ?**

Emile Verbruggen : Il n'existe aucune nécessité de créer un barreau à double vitesse me semble-t-il.

Jean-Pierre de Bandt : C'est une absurdité. Nos règles sont applicables à toutes les situations, barreau d'affaires ou non. Cela me semble de la folie et, par conséquent, totalement contre-indiqué.

**Me de Bandt, vous appartenez à l'Ordre néerlandais du barreau de Bruxelles mais connaissez également bien le barreau francophone. Voyez-vous des différences dans l'approche des ordres par rapport au barreau d'affaires ?**

Jean-Pierre de Bandt : Je me réjouis surtout de la bonne collaboration entre les deux barreaux. Les idées des uns se renforcent lorsqu'elles sont confrontées au jugement des autres. Il n'y a pas, à mon avis, de différence notoire entre les deux barreaux. J'étais un peu réservé au départ sur l'idée de la scission mais je dois constater que, dans les faits, cela s'est passé relativement bien, sans trop de heurts, en tout cas vu de l'extérieur. Je crois qu'il s'agit plutôt d'une opportunité de cross-fertilization des deux barreaux. Ce que l'un fait de bien peut être imité par l'autre. Il y a évidemment toujours des différences de sensibilité. C'est indiscutable. Néanmoins, dans l'ensemble, il me semble que la collaboration est bonne.

**Outre vous-même, quels sont les avocats qui ont, ces trente ou quarante dernières années, marqué de leur empreinte l'évolution du barreau d'affaires ?**

Jean-Pierre de Bandt : Au-delà de personnalités, je crois qu'il y a surtout eu

## LES AVOCATS D'AFFAIRES

une date historique. Celle de l'intégration des cabinets étrangers au sein du barreau. La décision a été fort difficile à prendre. Mais, incontestablement, des cabinets tels que Cleary Gottlieb et des avocats comme Me Jan Meyers n'auraient jamais pu développer leur pratique comme ils l'ont fait si ces cabinets n'avaient pas rejoint le barreau. Cela a été une révolution. Une preuve de grande lucidité de notre barreau.

Emile Verbruggen : Il ne faut pas oublier que dans les années soixante, les « avocats » américains étaient de simples conseillers juridiques et n'avaient pas accès aux tribunaux.

**Comment définiriez-vous le barreau d'affaires aujourd'hui et comment voyez-vous le barreau d'affaires belge évoluer dans les dix prochaines années ?**

Jean-Pierre de Bandt : Comme l'entreprise, il se globalise. Le cabinet d'affaires suit son client. Les cabinets de demain devront continuer à avoir une structure qui leur permettra de suivre leurs clients. La diversification des activités aussi est très importante.

Emile Verbruggen : On constate effectivement une grande diversification. Il n'y a plus de généralistes. Il n'est plus concevable à l'heure actuelle de prati-

quer toutes les matières du droit. La législation est trop abondante. La profession d'avocat est de plus en plus devenue un travail d'équipe.

Jean-Pierre de Bandt : Il y a également une grande internationalisation. Tous les jours ou presque apparaissent de nouveaux domaines du droit. Le droit de la concurrence ou le droit de l'énergie ont pris, ces dernières années, des proportions très importantes.

**En dehors du barreau, pourriez-vous nous évoquer quelques-unes de vos autres passions ?**

Emile Verbruggen : Le ski, la musique les arts et la joie de vivre intensément.

Jean-Pierre de Bandt : L'après-ski (rires). Je m'investis aussi beaucoup dans la musique. Et, pour autant que cela puisse passionner quelqu'un, je m'intéresse beaucoup aux problèmes institutionnels. Notamment dans le cadre du groupe Coudenberg.

**Enfin, quelle question que nous ne vous avons pas posée auriez-vous souhaité que l'on vous pose, pourquoi et que nous auriez-vous répondu ?**

Emile Verbruggen : Une question sur la conception de l'exercice du métier. Je suis toujours parti du principe que plai-

der était une première défaite. Si l'on doit plaider, c'est que l'on n'est pas parvenu à convaincre son client des lacunes que peut présenter son dossier ou bien son adversaire à qui l'on a soumis les mêmes arguments que ceux que l'on va soumettre au juge. Cela a toujours été ma philosophie et je ne l'ai jamais regretté. Cela n'est pas toujours bien reçu par les clients mais c'est payant sur la distance. Plaider est au surplus un très grand luxe. Cela coûte cher. Cela prend beaucoup de temps. Il faut faire face à tous les aléas de la procédure. J'ai donc toujours privilégié la conciliation à la procédure.

Jean-Pierre de Bandt : Dans toute cette évolution, ce qui me frappe c'est l'avancée incroyable de l'utilisation de la langue anglaise. Lorsque j'ai commencé ma carrière, je crois avoir été l'un des seuls avocats avec Jacques de Liedekerke à pouvoir traiter des dossiers en anglais.

Et puis une deuxième constatation. Bruxelles est devenu véritablement et incontestablement un centre mondial de la pratique du droit grâce à cette politique d'accueil des barreaux étrangers que j'ai déjà évoquée. Les autorités de l'Ordre ont très bien réagi face au phénomène de l'internationalisation de la profession d'avocat. C'est très heureux et très profitable pour notre profession.

## Me Emile Verbruggen en bref...



- Docteur en droit de l'Université Catholique de Louvain (1946)
- Avocat au barreau de Bruxelles depuis 1946
- Président de la Conférence du jeune barreau en 1963-64
- Membre du conseil de l'Ordre de 1964 à 1967
- Président des Grandes Conférences Catholiques de 1970 à 1997

## Me Jean-Pierre de Bandt en bref...



- Facultés Universitaires N.D. de la Paix Namur (Candidature en droit, 1953)
- Université Catholique de Louvain (Docteur en droit, 1956; Licence Sciences Economiques, 1959; Licence Sciences Politiques et Sociales, 1961)
- Harvard Law School (LL.M., 1960)
- Avocat au barreau de Bruxelles spécialisé en droit des sociétés, fusions et acquisitions
- Associé-fondateur Linklaters De Bandt
- Auteur de nombreux livres et articles
- Titulaire de nombreux mandats (Palais des Beaux-Arts, Ars Musica, Domo NV, Transparency International, entre autres, ...)

## L'AVIS D'UN AVOCAT D'AFFAIRES... MEMBRE DU CONSEIL DE L'ORDRE

*Après avoir effectué son stage chez Me Jacques De Gavre, en 1972, Me Jean-Louis Joris a effectué un LLM à l'Université du Michigan puis un stage auprès du prestigieux cabinet américain Cleary Gottlieb Steen & Hamilton à New York. Il a rejoint le bureau de Bruxelles comme collaborateur en 1976 avant d'en devenir l'un des associés en 1983. Il est également membre du barreau de New York. Outre ses fonctions au conseil de l'Ordre, il est président de la commission « Liste E et B » et membre du groupe de travail cabinets internationaux du CCBE. Il est également président de l'Institut d'Etudes sur la Justice.*



**Pour un avocat du Barreau de Bruxelles, vous avez connu un parcours peu habituel.**

Ma carrière d'avocat reflète en effet l'évolution spectaculaire du barreau de Bruxelles dans ses relations avec les cabinets étrangers.

Le 1er septembre 1976, je quittais le barreau de Bruxelles, contraint et forcé, afin de pouvoir accepter l'offre de collaboration que m'avait faite le cabinet Cleary Gottlieb Steen & Hamilton, auprès duquel j'allais faire ma carrière. Nos règles ne nous permettaient en effet pas à l'époque de collaborer en tant qu'avocat belge avec des avocats étrangers qui n'étaient pas et ne pouvaient pas être inscrits au barreau, faute d'avoir la nationalité belge et d'être porteur d'un diplôme de droit belge.

Trente ans plus tard, le 19 juin 2006, j'étais élu par nos confrères au conseil de l'ordre de ce même barreau.

Entre-temps, mon cabinet devenait, en 1991, la première association d'avocats étrangers à rejoindre le barreau, grâce en particulier à l'intervention des Bâtonniers Jakhian et De Ridder, dont je salue ici la clairvoyance et le courage.

**Comment décrieriez-vous cette évolution ?**

Les premiers cabinets comprenant des avocats étrangers qui ne pouvaient pas être inscrits au barreau s'installent à Bruxelles fin des années 50. Ils peuvent le faire grâce au fait que l'activité de conseiller juridique n'est pas réglementée.

La création de la CEE n'est évidemment pas étrangère à cet intérêt pour Bruxelles. Ce qui était plus inattendu, c'est que, si ces cabinets s'y sont généralement installés pour pratiquer le droit européen de la concurrence, ils développeront au début principalement une pratique de droit des affaires, pour une double raison : l'inaction de la Commission Européenne en matière de politique de la concurrence pendant les premières années du marché commun, et une demande pour des services juridiques d'un type nouveau, suite à l'implantation de sociétés multinationales en Belgique provoquée précisément par la création du marché commun, à laquelle le barreau ne pouvait à l'époque pas pleinement répondre.

L'installation de ces cabinets sera d'abord vue par le barreau avec une curiosité bienveillante. Vient ensuite, au cours des années 70, la période que nous avons ressentie comme celle de la

guerre froide. Si, sur le plan individuel, nous avons toujours pu bénéficier de l'estime et même de la sympathie de nombreux avocats bruxellois, c'est l'époque où, sur le plan institutionnel, l'ordre prenait des initiatives visant à interdire ces cabinets.

Suivra la détente des années 80, avec entre autres la création de la liste B, et enfin l'ouverture du barreau aux cabinets étrangers en 1991, comme je viens de l'évoquer.

La situation que nous connaissons aujourd'hui à l'ordre français est caractérisée par une très grande ouverture.

**Quelle est votre expérience au Conseil de l'Ordre ?**

J'ai tout d'abord été touché par la chaleur de l'accueil que le bâtonnier et mes collègues au conseil m'ont réservé. Je m'attendais à être reçu un peu comme une bête curieuse. J'ai été au contraire immédiatement admis dans une équipe dont je me permets de souligner les qualités humaines et professionnelles.

J'ai également été agréablement surpris par l'intérêt que porte l'Ordre pour tout ce qui concerne l'international, dans un grand esprit d'ouverture. A titre d'exemple, le conseil a passé son week-end de réflexion annuel il y a quelques semaines. Les relations internationales de notre barreau étaient l'un des sujets majeurs qui y a été débattu.

Cette expérience a enfin renforcé ma conviction que les avocats des cabinets d'affaires et les autres exercent le même

## LES AVOCATS D'AFFAIRES

métier, quelles que soient les différences de pratique, de taille ou d'organisation. A chaque fois qu'un sujet difficile est débattu, en matière de déontologie par exemple, je constate l'identité de vue et de sensibilité entre mes associés étrangers et mes collègues du conseil. Ce sont fondamentalement les mêmes questions qui se posent, et si l'on réfléchit en termes de finalité de notre profession et de sa raison d'être, sans arrière-pensées corporatistes, les mêmes solutions s'imposent.

**Quelles sont les relations que l'ordre entretient actuellement avec les avocats étrangers ?**

L'ordre me paraît extrêmement ouvert aux avocats étrangers et à leurs préoccupations. Il vient par exemple de soumettre une proposition de règlement à l'OBFG sur l'information que peut donner un avocat sur l'identité de ses clients et les affaires qu'il traite. Ce règlement vise à rencontrer les préoccupations des avocats pratiquant en Belgique dans un contexte international, qui sont confrontés à des pratiques divergentes dans d'autres pays, affectant leur capacité à se positionner pour obtenir certains types de dossiers.

C'est peut-être d'une certaine indifférence de la part de ses membres étran-

gers que l'ordre souffre actuellement. L'ordre ne peut intégrer leurs préoccupations dans ses travaux que si celles-ci remontent vers lui. Les efforts qui sont entrepris pour resserrer les liens avec ces confrères, en particulier au travers de la Commission des Relations Internationales, veulent y remédier.

**Quels sont les défis pour le barreau de Bruxelles que vous percevez sur le plan international ?**

Notre barreau, c'est une évidence, a une place unique en raison du rôle de Bruxelles en tant que capitale de l'Europe. En adoptant la politique d'ouverture évoquée plus haut, il a pris juste à temps les mesures nécessaires pour pleinement l'occuper. Les avocats bruxellois en ont largement profité, qu'ils travaillent dans des structures internationales, dont ils représentent souvent la majorité des membres à Bruxelles, ou plus spécifiquement belges. Grâce entre autres aux émulations et aux mouvements de collaborateurs et d'associés qui sont suscités par la présence des cabinets étrangers, la place de Bruxelles est devenue un centre d'excellence pour la pratique du droit des affaires, principalement en droit communautaire, mais pas uniquement.

Quelles que soient les vues que l'on puisse avoir sur l'évolution du métier

d'avocat, la prestation de services juridiques est devenue un marché, et un marché important sur le plan économique. C'est en ces termes que certains barreaux étrangers, qui envient la place que notre barreau a acquise, voire même les gouvernements des pays où ils sont établis, abordent la question de l'internationalisation.

A Londres, à Paris, à New York et ailleurs, des stratégies sont développées. Nous devons y être attentifs.

Le développement de nos relations avec l'ordre néerlandais, avec lequel, sur le plan international plus qu'ailleurs, une collaboration apparaît comme essentielle, nos relations avec l'OBFG, au sein duquel le barreau de Bruxelles, en raison de sa dimension internationale, a sans doute des préoccupations uniques à ce sujet, et la participation aux travaux du CCBE, avec lequel notre barreau ne peut entretenir des relations directes mais où des décisions de plus en plus importantes se prennent ayant un impact certain sur la pratique internationale de ses membres, m'apparaissent comme des objectifs prioritaires pour maintenir et développer la place du barreau de Bruxelles sur le plan international.

## A DAY IN A LIFE... (OU LA JOURNÉE TYPE D'UN COLLABORATEUR DANS UN CABINET D'AFFAIRES)

*Toute ressemblance avec des faits réels serait purement fortuite et malencontreuse...*

**7h15** : Réveil, rien de particulier. Scènes de vie ordinaires. Fatigue. Petit déjeuner. Les infos sur la Première. Naïve promesse de ramener des fraises pour le dessert en rentrant.

**8h00** : Premier coup d'œil discret à l'ami bberry (voir lexique ci-dessous) – Quelques mails reçus de New-York au cours de la nuit annonçant des deals (voir lexique) concernant la firm (voir

lexique), et derniers messages envoyés nuitamment par un collaborateur motivé. Un « Please call me asap » (voir lexique) d'un associé.

**8h05** : Coup de fil à l'associé. Il voulait connaître mon heure d'arrivée au bureau. Il essaiera d'être là relativement tôt également.

**8h30** : Arrivée au bureau. Ecoute

des v-mails (voir lexique ci-dessous) puis nouvelle lecture, plus consciencieuse, des derniers mails.

**8h45** : Café (gratuit ou payant (cher), ça dépend des firmes...). Discussions avec les assistantes (surtout ne les appelez pas secrétaires). Lecture du FT (voir lexique ci-dessous).

**9h00** : Relecture d'un draft de term

sheet afférent au security package pour un stapled finance dans un LMBO (voir lexicque). Quelques corrections et envoi du projet au banquier (voir lexicque...ce n'est pas ce que vous pouvez imaginer).

9h45 : Appel d'un client qui souhaite que nous l'assistions dans une nouvelle opération. Première étape : coup de téléphone à l'associé (qui précise directement qu'il anticipera encore davantage son arrivée au bureau) et conflict check (voir lexicque).

10h00 : Préparation d'un closing checklist (voir lexicque) pour un financing devant se finaliser fin de la semaine. Coup de téléphone au client pour discuter du funds flow.

10h42 : Arrivée de l'associé. Réunion interne sur le funds flow, sur le restaurant d'hier soir, sur la stratégie du cabinet, sur ma vie de couple, sur ses vacances de ski la semaine prochaine, sur l'understaffing de la firme (voir lexicque), sur l'absence de gouvernement, sur cette maison qu'il ne se décide pas à acheter, sur nos fees trop faibles...

11h56 : Fin de la réunion interne. 48

mails et 3 vmails en mon absence. Lecture rapide, suivi et délégation ; l'apprentissage de techniques de management efficaces est également essentielle dans un cabinet d'affaires...

12h24 : Départ pour un léger lunch avec autre associé pour préparer un closing diner (lunch interne dans un premier temps dont l'objectif est d'identifier un endroit adéquat pour le véritable closing diner) (voir lexicque)

14h42 : Retour. Lecture attentive des mails reçus et préparation du client's meeting (voir lexicque) de 15h00.

15h00 : Client's meeting. L'objectif est de parcourir ensemble les reps & warranties du projet de SPA reçu dans le cadre d'une auktion pour financial sponsor (voir lexicque). Le client doit remettre une offre dans une semaine, accompagnée d'un mark-up du projet de SPA.

17h43 : Fin de la réunion. Petite pause et debriefing avec associé avant un conference call (voir lexicque) à 18h00 au cours duquel un projet de prospectus doit être discuté en présence

de toutes les parties concernées.

18h00 : Début du call. Intervention des banquiers. Pression sur la touche 'fermeture du micro'. Poursuite de la discussion interne sur les vacances de ski.

18h47 : Fin de l'intervention des banquiers. Nous pouvons parcourir les pages du prospectus une à une.

21h16 : Fin du call. Il faut maintenant préparer un nouveau mark-up du prospectus, de préférence pour demain matin, selon les souhaits du client. Impossible de refuser. Le stagiaire A s'occupe des annexes, le stagiaire B de la traduction des annexes, le stagiaire C s'occupe de commander à manger, je m'occupe de la nouvelle version du prospectus et l'associé s'occupe de la relire, après une bonne nuit de sommeil, le lendemain matin.

01h34 : Retour à la maison. Mes invités sont toujours là, mais ils ne m'ont heureusement pas attendu pour manger ; amoureuse peu satisfaite de mon absence. Scènes de vie ordinaires...

### Lexique

« bberry » : appareil permettant d'avoir accès à ses mails à n'importe quel endroit, à n'importe quel moment. Véritable cauchemar pour certains couples...

« deal » : projet/dossier/cas...tout ce qui fait travailler.

« la firme » : le cabinet

« v-mail » : message vocal, moyen de communication ordinaire dans une firme anglo-saxonne.

« FT » : Financial Times, référence du business lawyer, équivalent de la DH des pénalistes

« draft/term sheet/security package/stapled finance/LMBO » : Ca vous intéresse vraiment ?

« banquier » : banquier d'affaire. Les mails des plus jeunes d'entre eux vous parviennent à toute heure du jour et de la nuit, samedi et dimanche compris. Rôle central au cours d'un deal. Fees faisant souvent l'objet de remarques envieuses de la part des lawyers.

« conflict check » : vérification de la possibilité d'intervenir pour un client dans une nouvelle opération, au regard de conflits d'intérêts potentiels au sein de la firme ; le terme « conflict d'intérêt » prends alors toute sa signification et montre qu'il peut interpréter de manière très large...

« fees » : honoraires des avocats d'affaires. Franchement trop bas au regard de ceux des banquiers, beaucoup trop élevés pour les autres avocats

« closing checklist » : liste reprenant l'ensemble des étapes en vue de finaliser un deal (le closing). Mode d'emploi du closing.

« understaffing » : manque de collaborateurs au sein d'une entreprise. Situation – chronique dans laquelle se trouvent souvent de nombreux cabinets d'affaires.

« closing diner » : bombance entre personnes de bonne compagnie ; étape ultime absolument nécessaire en vue de célébrer la clôture d'un deal.

## LES AVOCATS D'AFFAIRES

« *client's meeting* » : réunion avec un client, qui nécessite le port d'une cravate, par opposition aux *internal meeting* et aux *drafting* ou *negotiation sessions*

« *reps & warranties/auction/financial sponsor* » : vous en saurez plus dans le prochain numéro de la Conférence consacré au « *Private Equity* ». Si vous ne pouvez attendre, envoyez-moi vos questions par mail.

« *IM* » : *Information Memorandum*. Document préparé par les banquiers qui vise à décrire un business devant être vendu aux candidats repreneurs.

Lecture de week-end pour de nombreux lawyers.

« *data room* » : littéralement, chambre de données. Ensemble d'informations et de documents comptables, financiers, commerciaux, juridiques... relatifs à un business devant être cédé pouvant être examinées par le candidat repreneur et ses conseillers. Décrire – voire traduire – les documents d'une *data room* constitue souvent une activité élémentaire pour de nouveaux stagiaires de cabinets d'affaires.

« *conference call* » : conférence téléphonique. Dans un cabinet d'affaires,

5% du temps pour un stagiaire, 30% pour un collaborateur junior, 50% pour un collaborateur senior et 80% pour un partner

« *Trainee* » : stagiaire/esclave

« *Associate* » : collaborateur, ou (utilisateur ponctuel d') esclave

« *ASAP* » : maintenant

« *Get it done* » : tais-toi

« *prospectus* » : cauchemar

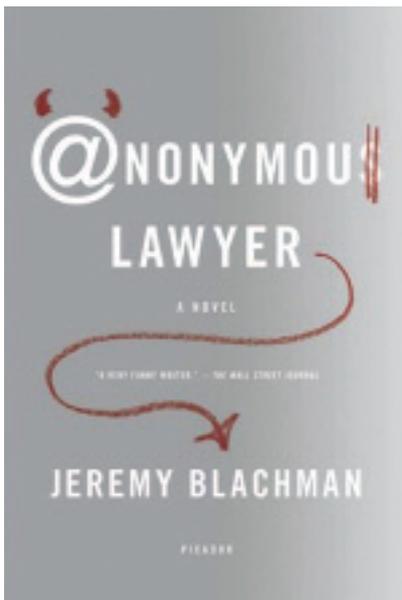
« *robe* » : vêtement de femme

Merci à Me Nicolas Dupont d'avoir accepté de rédiger cette présentation de la journée-type d'un collaborateur de cabinet d'affaires et ce lexique bien utile. Délégué des stagiaires durant

l'année judiciaire 2003-2004, Me Nicolas Dupont a effectué son stage chez Stibbe à Bruxelles avant de rejoindre Londres pour y goûter à la vie exaltante de banquier d'affaires auprès de

la banque Goldman Sachs. Après quelques mois passés à découvrir l'Amérique du Sud, il a retrouvé le barreau de Bruxelles. Il est actuellement collaborateur au cabinet White & Case.

## ANONYMOUS LAWYER



Il manque aussi bien les dîners de son épouse que la naissance de son fils.

Otage de son salaire scandaleux et de son titre ronflant d'associé d'un grand

cabinet d'affaires de Los Angeles, il vit au bureau, maltraite stagiaires et collaborateurs et pose, sur le monde (juridique) effrayant qui l'entoure un regard grinçant.

Morceaux choisis :

« *He asked me what my favorite thing about the firm was. I told him it was the way everyone was so nice to me after my nervous breakdown. They only made me work 6 days that week, and even let me grab a quick lunch that Friday.* »

« *Anonymous Dog urinated on the carpet this morning. He's supposed to be trained not to do that. I rubbed his nose in it, just like I do with the associates. They're supposed to be trained to do good legal work, but it doesn't always happen. They're constantly having accidents. Not finding the right cases, not making the right arguments. At least the*

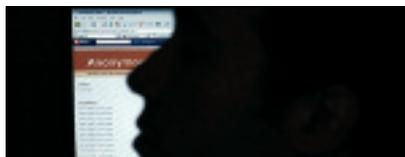
*dog's accidents don't cost the firm money. I should hire my dog.* »

Sexiste, cynique, scandaleux et surpayé, ses chroniques d'obsédé d'heures facturables (675 dollars de l'heure tout de même) dépeignent comment perdre ses affects et son âme dans une grande ville, au sein d'un grand cabinet en sortant d'une grande université.

Anonymous Lawyer déteste les collaborateurs qui quittent le bureau avant minuit et constate sans gravité qu'en ne voyant plus ses enfants, ils sont amenés à le détester. Et lui, du coup à éviter de les croiser.

Qui est-il ? On se l'est longtemps demandé. L'auteur d'Anonymous Lawyer, ce blog portant alors terriblement bien son nom, a longtemps été le centre de spéculations et le lieu privilégié de nombreuses confessions. Des milliers de personnes, dont probable-

ment beaucoup d'avocats, sont des lecteurs assidus de cet auteur « anonyme » qui publie, presque tous les jours, un « post » sérieux, léger, comique, tragique ou les quatre à la fois.



Jeremy Blackman, lui, est étudiant à Harvard. Depuis mars 2004, il s'est mis dans la peau de cette caricature d'avocat d'affaires sans morale ni pitié et parle, au gré de ses humeurs, d'argent, forcément, de golf, de botox ou de collaborateurs désemparés, bien

que « *These are adults, and adults can make their own choices, as long as they keep their Blackberries on twenty-four hours a day.* »

Depuis, une moyenne de 100.000 lecteurs par mois est atteinte, le blog est encensé par le New York Times et

Jeremy Blackman est sorti d'Harvard. Pour devenir avocat d'affaires ? Il va commencer par l'écriture. Son premier livre : « Anonymous Lawyer ». Dans toutes les bonnes librairies.

Le blog : <http://anonymouslawyer.blogspot.com>

Le livre : Anonymous Lawyer. A novel by Jeremy Blackman ([www.amazon.com](http://www.amazon.com))

James Cogels

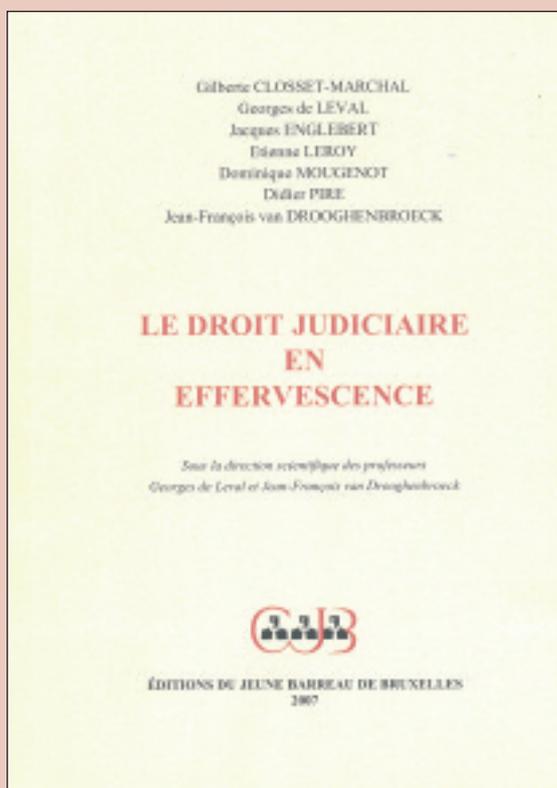
Le jeudi 31 mai 2007, la Conférence du jeune barreau de Bruxelles organisait un colloque intitulé "Le droit judiciaire en effervescence".

Ce colloque a été un franc succès.

Exceptionnellement, en raison de l'actualité législative, il fut impossible de distribuer aux participants du colloque un ouvrage de qualité présentant la distance nécessaire avec la législation qui venait d'être adoptée.

Cet ouvrage vient de paraître !

L'ouvrage est disponible au secrétariat de la Conférence du jeune barreau au prix de 70 € (renseignements 02/508.66.43).



**QUI D'AUTRE  
SAIT QUE VOUS N'AVEZ JAMAIS LE TEMPS  
D'ACHETER DES TIMBRES, SAUF SUR LE NET?**

# QUI D'AUTRE ?

**ESHOP** Si certains n'ont pas d'horaires, ce sont bien les indépendants et les professions libérales. S'il existe un magasin ouvert 24h/24 et 7j/7, c'est bien Internet. Sur l'eShop, la boutique en ligne de La Poste, vous pouvez, quand vous le voulez, vous procurer une large gamme de timbres, créer les vôtres, commander toutes sortes de produits prêts à l'envoi... Votre facteur se fera un plaisir de vous les déposer dans votre boîte en 2 jours maximum.

**Achetez dès maintenant vos timbres et autres produits postaux sur [www.laposte.be/eshop](http://www.laposte.be/eshop).**



# ECHOS

## DE LA CONFÉRENCE

### La rentrée des tribunaux de Montréal et de Québec



Mes Aurélie Cerceau, Frédéric Forgues, Frédéric Menges, Céline Bochet et Antonin Levy, secrétaires de la Conférence du stage du barreau de Paris

Du 2 au 9 septembre 2007, une délégation de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles s'est rendue aux rentrées des tribunaux de Montréal et de Québec à l'invitation de l'association du jeune barreau de Montréal (AJBM) et du jeune barreau de Québec.

Tabernacle ! Quel dépaysement et quel plaisir de retrouver à l'autre bout

de l'Atlantique de si bons et grands amis !

Le programme fut chargé. Montréal d'abord. Rencontre avec les membres de l'AJBM et des autres jeunes barreaux présents (Paris, Genève, Lausanne, Luxembourg, ABA Young Lawyers Division), séance solennelle de rentrée, messe rouge célébrée par Monseigneur Jean-Claude Turcotte, cardinal-archevêque de Montréal,



Me Mathieu Piché-Messier, président de l'association du jeune barreau de Montréal et Me Lionel Halpérin, premier secrétaire des avocats du barreau de Genève



Mes Brice Remy, Emmanuel Plasschaert et François Collon

«acrobranche» à Durnham et dégustation de vin canadien à Farnham, participation valeureuse au prix Paris-Montréal de la Francophonie et enfin, dîner de gala offert par le bâtonnier Gilles Ouimet. Puis Québec avec la séance solennelle de rentrée et une somptueuse soirée de gala offerte par le barreau de Québec au célèbre château Frontenac.

Une semaine folle et inoubliable !

### Brèves de palais

#### La Conférence apprécie :

L'absence de tension communautaire entre les Ordres francophones et néerlandophones. Elle constate, avec une certaine surprise, que les pénalistes anversois présents au procès Van Tamsche manient mieux la langue de Voltaire que leurs célèbres homologues francophones. Belle leçon de civisme !

L'enthousiasme de la nouvelle déléguée des stagiaires. Plus jolie qu'Hillary, plus humaine que Nicolas, plus entreprenante que Joëlle et meilleure juriste que Laurette, rien ne l'arrête dans sa gestion du Carrefour des stagiaires.

L'extraordinaire vitalité du bâtonnier de Bruxelles qui, après avoir déclenché une « standing ovation » en l'honneur de Mme Régine Waterman, secrétaire perpétuelle de la Conférence du jeune barreau, s'en

va, dans la nuit profonde, écouter le brame du cerf !

#### La Conférence fustige :

La réforme du droit judiciaire et ses conséquences inattendues. Les avocats sont désormais contraints de se faire livrer leur sandwich au tribunal de commerce en attendant vainement de prendre un défaut dans la 221<sup>ème</sup> affaire du rôle.

Le règlement du rôle de la présidente de la chambre d'introduction du tribunal de première instance. Même les pénalistes ont le temps de passer en chambre du conseil avant d'y prendre un défaut.

La personnalité d'Yves Leterme : formateur incompetent d'accord, néo-formateur formaliste pourquoi pas, fossoyeur de BHV passe encore, mais supporter du Standard, NON ! c'est inacceptable.

#### La Conférence se penche sur :

La quatrième grossesse de la princesse Mathilde et propose au gouvernement «prochainement» constitué de remplacer la dotation princière par les allocations familiales.

Les petites capsules vidéos publiées sur le site Internet du barreau de Bruxelles. A coup sûr, il ne s'agit pas de publicités pour les vidéo-formations... Mais surtout on se demande bien ce qui a pu tant inquiéter Me Emmanuel Plasschaert qui semble réellement paniqué... La fin de la Belgique ? Le départ annoncé de Régine Waterman ? Ou peut-être plus simplement le discours plein d'entrain du président Delvoie à la prestation de serment des stagiaires le 4 septembre.

Kevin Mannès

# ECHOS

## DE LA CONFÉRENCE

### Le samedi de la musique



Me Rocco Spagnuolo et Me Marie Rousseau

La Conférence du jeune barreau organisait, le 22 septembre dernier et pour la troisième année consécutive déjà, le presque célèbre « Samedi de la musique ». Nul besoin de vous rappeler le principe de cette activité : nos confrères musiciens partagent avec leurs confrères, des magistrats et leurs amis, leur passion pour la musique et les promènent au gré de leurs mélodies préférées. Richesse, variété, douceur, envoûtement, et « rock and roll attitude » ont été les maîtres mots de cet après-midi exceptionnel tout au long duquel se sont relayés, sur scène, nos confrères, vedettes d'un jour et, dans le public, leurs fidèles admirateurs.

Le cadre choisi pour les accueillir et pour vous y accueillir ne manquait pas d'originalité non plus. C'est ainsi que les murs des magnifiques salons des magasins Costermans, Place du Sablon, se sont d'abord imprégnés de la douce voix de Me Daniela



Me Daniela Coco

Coco, ouvrant le bal par quelques chansons bien connues et si joliment revisitées. Pour suivre, notre jeune et non moins talentueux confrère, Me Hekster, au hautbois, nous charma au son d'une très agréable musique de salon. Elle était accompagnée par Mlle Agathe Regnier au piano, et, par le bâtonnier Glansdorff qui prit plaisir à s'improviser tourneur de page pour ces demoiselles. Ce petit exercice lui aura certainement permis de s'échauffer avant de prendre possession du piano pour nous faire



Me Simon Gronowski et Me Lawrence Muller

voyager en différents lieux et à travers différentes époques de la musique classique. Le public semblait conquis avant même que la première note ne se fit entendre dans la salle. Cette prestation fut un réel enchantement et son public ne manqua pas de le confirmer par ses vigoureux applaudissements. Enfin, pour terminer, la voix de ténor de Me Stephan de Callatay accompagné du bâtonnier Glansdorff au piano, résonna tout au long du « lieder (Winterreise) » de Schubert.

Les amateurs de classique laissèrent ensuite doucement place aux férus de jazz. Ces derniers, ponctuels, furent loin d'être déçu par les prestations de Me Muller et M. Daniel Nyselholc qui



Le bâtonnier Glansdorff

respectivement au saxophone et au piano, donnèrent le ton à la suite de la soirée. Ambiance Jazzy réussie. Et confirmée par Me Gronowski, le bâtonnier Magnée et Pierre Cabay. Simplicité, bonne humeur et complicité étaient au rendez-vous pour ces trois « aristochats » comme les dénommait un de leurs proches dans la salle. Ces dernières notes de jazz, jouées à la seule lueur de quelques bougies, enthousiasmèrent le public qui en redemanda.

Malheureusement pour ces derniers, il était temps de céder la place au dernier groupe programmé pour la



Me Simon Gronowski, M. Pierre Cabay et le bâtonnier Magnée



Lionel Duez, Scott Mc Innes, Fabrice Belles, Geoffrey Van Koninckxloo et Benoît Hardy

soirée. D'autant qu'il avait « rameuté les foules » comme on dit. Et dans ces magnifiques salons classiques, le groupe de rock de Lionel Duez, Scott Mc Innes, Fabrice Belles, Geoffrey Van Koninckxloo et Benoît Hardy a fait trembler les murs par la musique d'une part et par l'engouement manifesté par ses fans d'autre part.

« Sans la musique, la vie serait une erreur », disait Friedrich Nietzsche. C'est bien l'impression laissée par cette belle et première activité organisée par la Conférence du jeune barreau cette année. Qu'elle soit de bonne augure pour la suite. Rendez-vous l'an prochain, même lieu, même heure peut-être.....

Candice Fastrez

## Le comité de rédaction du périodique



De gauche à droite : Mes François Collon, Candice Fastrez, Antoine Leroy, James Cogels, Bruno Meeus, Emmanuel Plasschaert, Julie-Anne Delcorde, Cécile Detaille, Nicolas Estienne et Marc Dal

## La rencontre entre la Conférence du jeune barreau et le conseil de l'Ordre



Le bâtonnier Robert De Baerdemaeker et Me Emmanuel Plasschaert

La Conférence du jeune barreau a été invitée à se présenter au conseil de l'Ordre à l'issue de sa séance hebdomadaire du mardi 2 octobre dernier. Après avoir décliné assez solennellement leurs fonctions respectives et après que le bâtonnier ait tenté (vainement) de connaître le titre choisi par l'orateur de rentrée pour son discours, les membres de la Conférence et ceux du conseil de l'Ordre se sont réunis autour d'un dîner au vestiaire à l'invitation du conseil. Au terme de celui-ci, le bâtonnier Robert De Baerdemaeker et Me Emmanuel Plasschaert, président de la Conférence du jeune barreau, se sont tous deux félicités des excellents rapports qui existent entre le conseil de l'Ordre et la Conférence du jeune barreau.

## Le dîner avec le Carrefour des stagiaires

Il est des traditions auxquelles on sacrifie volontiers... Il en est ainsi du dîner annuel réunissant la Conférence du jeune barreau au Carrefour des stagiaires qui a eu lieu le 20 septembre dernier. Cette année, il avait pour décor le restaurant « Welcome to Youssef », chaussée de Waterloo, à Uccle. Au menu, délicieux mezze, couscous et tajines. Mais aussi, toasts nombreux du président de la Conférence et de la déléguée des stagiaires, éclats de rires et franche rigolade jusqu'aux petites heures. Une soirée très réussie qui confirme, si besoin en était encore, la grande complicité qui unit la Conférence et le Carrefour des stagiaires et ce, année après année.

# ECHOS

## DE LA CONFÉRENCE

### Le week-end de détente à Compiègne



*Promenade en forêt de Laigue*

Fort du succès rencontré l'année dernière, le Président Plasschaert eut l'excellente idée de relancer sur les autoroutes, ces 5, 6 et 7 octobre 2007, près de 50 confrères et magistrats dans le cadre du désormais traditionnel week-end de détente du Jeune Barreau.

C'est vers 20 heures qu'arrivèrent les premiers convives au restaurant « La Fontaine Saint-Jean » fort logiquement

situé rue des Plaideurs à Saint-Jean-aux-Bois.

C'est tard, voire beaucoup plus tard, qu'ils furent rejoints par les quelques malheureux qui avaient omis d'investir récemment dans un système GPS.

Tous purent se convaincre dès l'entrée que le repas gastronomique était bien fixé au lendemain.

Nonobstant diverses requêtes parfaitement motivées, les plus téméraires se résignèrent à acquiescer au règlement municipal qui impose la fermeture des débits de boisson à 1h00 du matin, non sans profiter ensuite d'une concurrence déloyale offerte tant par le gîte du Tordoir que par l'hôtel « Aux Blés d'Or ».

C'est donc dans une forme relative que presque tous les participants rejoignirent le centre historique de Compiègne le samedi matin.

Là, deux conférencières commentèrent une visite pédestre des alentours du château, des maisons du Moyen-Âge, de l'église romane et de l'hôtel-dieu.

Après un déjeuner à Mont Saint-Pierre, retour à Compiègne pour une visite du célèbre Palais, au sein duquel le président Plasschaert envisagea un instant d'organiser la prochaine rentrée en lieu et place des Halles de Schaarbeek, et de ses jardins chatoyants.

Passablement déshydratés, la plupart se retrouvèrent ensuite autour d'un



*Pierrefonds*

apéritif sous le monumental château de Pierrefonds, les adeptes de sports extrêmes allant même jusqu'à entamer une partie effrénée de minigolf suivie d'une traversée en pédalo du lac.

La nuit tombée, c'est parés de leurs plus beaux atours que les convives se retrouvèrent au restaurant gastronomique de l'Auberge à la Bonne Idée à Saint-Jean-aux-Bois.

Manifestement exalté par la victoire inexplicable de nos voisins d'outre-Quévrain contre les All Blacks ainsi que par la grande qualité du dîner, le bâtonnier De Baerdemaeker entama un véritable one man show ayant pour thème la convivialité extrême de la visite du château de Compiègne muni d'un audioguide vissé aux oreilles empêchant toute communication avec son voisin.

Il termina son intervention par un vibrant hommage à Régine Waterman qui entraîna un tumulte tel que les serveurs crurent que nous célébrions avec eux la victoire du XV de France.

La soirée se prolongea tard dans les salons de l'hôtel et même très tard

*Me Lawrence Muller, Isabelle et Maxence*



*Le bâtonnier Robert de Baerdemaeker et Mme Régine Waterman*

dans le gîte du Tordoir.

C'est précisément à cet endroit que fut donné le départ, le lendemain matin, de la ballade dans la forêt de Compiègne.

Un guide passionné et passionnant entreprit d'initier le groupe assez citadin aux plaisirs de la forêt.

Ce Jean-Pierre Coffe des arbres ne ménagea pas ses efforts et cette promenade dans cette forêt somptueuse, toute parée des ocres et jaunes de l'automne mais sous un soleil éclatant, restera incontestablement un grand moment de ce week-end.

De retour au gîte, les commissaires avaient dressé un excellent buffet campagnard et c'est sur des tables en bois, dans l'herbe, que les convives se retrouvèrent pour profiter de cet été indien picard.

L'heure de se quitter arriva alors et tous se promirent de se retrouver l'année prochaine.

Une nouvelle fois, ce petit week-end a permis de réunir des confrères, des magistrats et plus généralement des amis du Jeune Barreau, d'horizons et d'âges différents, principalement cette année où la moyenne d'âge était fort basse, tous unis par l'envie de passer du temps ensemble, juste pour le plaisir.

Nul doute que l'expérience sera rééditée l'année prochaine !

Antoine Leroy

*Le Palais de Compiègne*

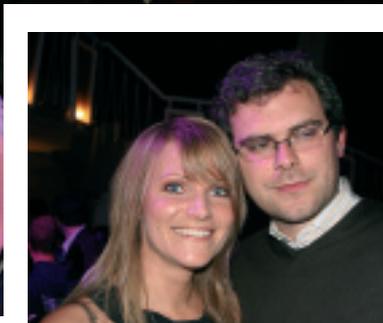


# ECHOS

## DE LA CONFÉRENCE



# ACCUEIL DES



Le 12 octobre dernier a eu lieu le traditionnel accueil des stagiaires.

Plus de 90 stagiaires de première année s'étaient inscrits pour une visite guidée des hauts lieux de la place judiciaire bruxelloise, rencontrant au passage Monsieur le bâtonnier, le président du BAJ, Me François Masquelin, le directeur des cours CAPA, Monsieur Roland Menschaert, et Madame Colot-Bivort, responsable du service social du Barreau. Ils se sont retrouvés vers 16 heures 30 au vestiaire afin de se sustenter avant d'« affronter » la suite d'un programme chargé comprenant des allocutions du président de la Conférence du jeune barreau, de la déléguée des stagiaires, de Me Muriel Bialek, responsable au sein du Carrefour du fonds d'aide aux stagiaires et enfin de notre partenaire structurel, ING Privalis.

Après cette session d'informations, les stagiaires furent conviés à assister à une brillante démonstration, par Mes Pierre van den Brule et Benjamine Bovy, respec-



# STAGIAIRES

tivement lauréat du Prix Boels et nommée au Prix Boels l'an passé, d'un exercice de plaidoirie qui avait été précédé par quelques mots d'introduction prononcés à ce sujet par Me Lucien Kalenga, président du jury ordinaire des exercices de plaidoirie et par Me Milena Liccardo, de l'Institut de Communication du Barreau de Bruxelles (ICBB), institut chargé de dispenser des formations bien utiles aux stagiaires en matière de communication, de négociation et... de plaidoirie.

Après cet après-midi bien chargé, il ne resta finalement aux stagiaires que deux toutes petites heures afin de se préparer en vue du dîner d'accueil des stagiaires qui, cette année, constitua à double titre une première : il fut, d'une part, organisé un vendredi et eut, d'autre part, lieu non plus au vestiaire des avocats, mais dans un des hauts lieux de la nuit bruxelloise, le Mirano Continental, qui servit, le temps d'un dîner, de décor original au traditionnel dîner d'accueil des stagiaires avant d'être le théâtre d'une soirée haute en couleurs.



# DANS LE SIGNATAIRE

Nous inaugurons dans ce second périodique une série de courtes nouvelles humoristiques intitulées "Dans le signataire". Leur auteur est Me Christophe Beaujean, avocat au barreau de Bruxelles et ancien rédacteur en chef du Pas Perdu. Si elles vous plaisent, n'hésitez pas à aller faire un tour sur son blog intitulé «Les gloséries insatiables de Monsieur Glon» ([www.gloseriesinsatiables.blogspot.com](http://www.gloseriesinsatiables.blogspot.com)). L'illustration est de Gregoo qui est également webmaster-designer de sites internet (d'avocats notamment). Pour plus de renseignements : [www.erggo.be](http://www.erggo.be)

Monsieur Gérard GRETEUIL  
Avocat

**Par e-mail**

Cher Confrère,

**CONCERNE : PISCINES & CURES SPRL / Georges GUFFAUX**

J'ai bien reçu vos quatre-vingt-quatre pages de conclusions, par e-mail et par fax, en somme par tout moyen qui vous évitât d'en supporter les frais d'impression.

Il va sans dire que cela n'entame en rien la joie que j'éprouve à l'idée de vous rencontrer.

L'enthousiasme de ma cliente est, hélas, plus mitigé.

Son gérant est ému par l'usage généreux que vous faites des mots « *escroc* », « *sangsue* », « *détrousseur* » et, surtout, « *caméléon neurasthénique* », lesquels se trouvent systématiquement accolés à son nom, sauf sur la page de garde.

Je vous sais gré de cette relâche.

Une question me vient à l'esprit : était-il indispensable d'user de si vert langage pour étayer la thèse de votre client qui, sauf à me démentir, se résume à exposer qu'il manque de liquidités pour rémunérer la construction, par la mienne, de sa piscine semi-couverte ?

En particulier, n'était-il possible d'éviter de taxer le gérant de ma cliente de « *caméléon neurasthénique* » ? Vous deviez subodorer que cette attaque gratuite le rendrait légitimement chagrin. Je joins à la présente, à titre strictement confidentiel, une photographie où il pose dans son salon d'exposition, vêtu d'un costume à petits carreaux bleus et blancs, devant un mur couvert de mosaïques de mêmes couleurs. Vous comprendrez pourquoi le coup porté était particulièrement bas...

Quant à la demande formée à titre reconventionnel par votre client, pouvons-nous convenir, entre deux plumes, qu'il s'agit au mieux d'une fantaisie ?

Certes, les pièces de votre dossier sont éloquentes. A moins que vous ne prévoyiez d'épuiser définitivement ma cartouche d'encre par un second envoi, j'y détaille :

- une attestation de la fille de votre client, laquelle est, sauf erreur, âgée de 5 ans. Elle y dénonce, non sans une véhémence que nous mettrons sur le compte de son jeune âge, les « *salops d'usuriers qui sucent jusqu'à la dernière goûte de sang des honnêtes gens* » (sic). Si l'orthographe est hésitante, je brûle néanmoins d'impatience à l'idée de connaître l'établissement dans lequel ce jeune prodige est scolarisé.



- un jeu de photographies où votre client apparaît sous différents angles – dont une contre-plongée ma foi fort réussie –, éventrant les sacs poubelle d’une rue bordée de villas cossues, en quête de nourriture. Sur le dernier cliché, on aperçoit votre client qui brandit triomphalement une cuisse de poulet fumante, ce qui ne laisse pas de me surprendre, s’agissant d’un relief supposément extrait des ordures en cet automne pluvieux.

A l’idée de recevoir des pièces complémentaires, mon humeur oscille entre la lassitude et – je ne puis vous le celer – une curiosité amusée.

Ne nous méprenons pas : loin de moi l’idée de minimiser la tragédie que vit votre client, contraint de se faire tirer le portrait au milieu des déchets ménagers et d’y grignoter son poulet rôti.

Néanmoins, la réclamation d’une indemnisation pour dommage moral à raison des poursuites engagées à son encontre se justifie-t-elle pleinement ? Et n’auriez-vous point manqué de mesure à l’heure d’en fixer le montant – provisionnel – à un million d’euros ?

Ne vous offusquez pas de mes questions : il arrive aux plus vigilants d’entre nous d’ajouter par mégarde une demi-douzaine de zéros.

Enfin, j’avoue ne pas être pleinement convaincu par votre argument de nullité du contrat. Vous déduisez cette nullité de l’ingratitude de notre été, qui aurait interdit toute ablution à votre client et à son rejeton, puisque l’on imagine sans peine qu’un enfant qui écrit si bien à 5 ans doit également pratiquer la brasse papillon avec aisance. Vous citez, à l’appui de votre argument, une « *jurisprudence constante* ». Par souci de concision sans doute, vous ne mentionnez aucune référence précise.

Il est évident que votre client a tout loisir de profiter de sa piscine, entre deux profanations des poubelles du voisinage. A tout le moins devrait-il jouir en toute quiétude de la partie couverte de son bassin. Il n’y aurait donc qu’une semi-nullité, version accréditée par le second cliché que je sou mets à votre sagacité, où votre client apparaît en slip de bains, ceint d’une bouée-canard.

Pour ma part, je pense que nous pourrions raisonnablement convenir d’un paiement rapide de la facture litigieuse, outre une modeste intervention dans mes frais. Pour tout vous dire, j’ai moi-même l’intention d’investir dans une modeste pataugeoire.

Dans l’attente de vous lire quant aux quelques observations que je me suis permis de coucher ci-avant, je reste,

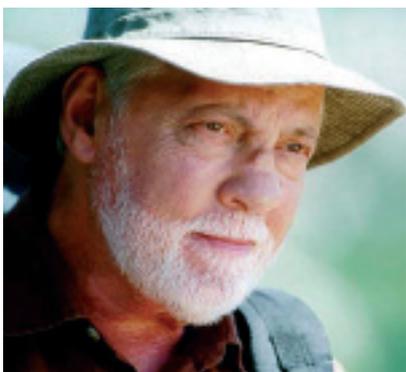
Votre bien dévoué,

René Gloggos  
Avocat

# CULTURE ET LOISIRS

## CINÉMA

### Michel Serrault, l'exemplaire



- Je vous assure, cher cousin, que vous avez dit Serrault.
- Moi ? j'ai dit Serrault... Comme c'est bizarre.

Le décès du regretté Michel Serrault, le 29 juillet dernier, m'a amené à reprendre l'autobiographie de ce merveilleux comédien parue il y a quelques années.<sup>1</sup> Elle m'a confirmé qu'il est, à sa manière, un exemple de rectitude, de fidélité à celle qu'il avait choisie, Nita, et d'amitié indéfectible avec Jean Poiret. « Je veux faire rire, donner du bonheur. Donner, voilà le mot le plus important et je continue à le faire après plus de cinquante-cinq ans de théâtre et de cinéma.. »

#### N'oubliez pas que vous avez un cœur.

Michel Serrault raconte qu'en 1999, on lui soumit le scénario d'un film retraçant les dernières années de Fontenelle, le philosophe du XVIII<sup>e</sup> siècle qui vécut centenaire. « L'histoire me plut énormément. Ce vieux bonhomme qui fut un esprit brillant mais qui détestait les sentiments, se vantait de n'avoir jamais prononcé le mot « amour », découvrirait un cœur quand il était trop tard... La pire cruauté n'est-elle pas d'arriver au terme de sa vie en pensant avoir été conforme à ses idées et ses principes et

s'apercevoir in extremis qu'on est passé à côté de l'essentiel ?

Le propos me touchait car je crois que nous sommes sur terre pour cette chose unique : aimer... Aimez ce que vous voulez, mais aimez. Faites marcher la machine... »<sup>2</sup>

C'est bien ce que Serrault a toujours fait. Il confessait avoir une drôle d'habitude

« Quand je parle à quelqu'un, je lui prends les mains ou je pose l'une des miennes sur son bras...vous savez pourquoi ? Pour lui dire que je l'aime bien. »<sup>3</sup>

Il n'est pas question ici de retracer la vie et la carrière de ce sympathique acteur qui invitait constamment son public à la compréhension et à la tolérance en interprétant des personnages désagréables et revêches ou carrément des salauds à la recherche de cette part d'humanité et de sensibilité qui se cache sous les apparences. Mais je ne résiste pas à évoquer un épisode de sa jeunesse, pendant l'occupation, où le théâtre de Claudel était en vogue, à Paris comme à Bruxelles.

#### Claudel à la Comédie française.

Les élèves du « Centre du spectacle », raconte Serrault, avaient la possibilité – et dans le Paris de l'occupation l'avantage n'était pas mince – de prendre leur repas gratuitement à l'école... Ils pouvaient aussi se faire engager comme figurants dans les spectacles du Théâtre français : « c'est ainsi que j'eus la chance de figurer dans le *Soulier de satin*... Marie Bell incarnait Dona Prouhèze et brillait d'une sensibilité et d'une force d'expression qui étaient la marque de l'incomparable tragédienne qu'elle était. Mais elle n'avait pas sa langue dans sa poche... Claudel venait presque tous les jours et ne quittait pas la scène des yeux. Il paraît qu'il était à moitié sourd mais cela ne l'empêchait pas d'être visible-

ment le spectateur le plus comblé par son propre texte.

Un jour, nous vîmes Marie Bell, d'une voix superbement parigote, apostropher le poète officiel : « Dites donc, maître, votre tirade là...c'est beau mais c'est long ! »

Je crois avoir vu Jean-Louis Barrault fermer les yeux comme quelqu'un qui sait que l'avalanche est déclenchée et qu'il n'y a plus rien à espérer. Or, à la surprise générale, on vit Claudel, qui avait parfaitement entendu, se lever et tel un enfant, reconnaître d'une voix chevrotante : « pardonnez-moi, mademoiselle, .. je me suis laissé aller... Il faut couper, bien sûr..

Barrault ne se le fit pas dire deux fois. Ou plutôt il comprit que le plus sûr moyen d'en finir avec les longueurs qu'il avait pointées, c'était de faire monter Marie Bell en première ligne. Ce qui se produisit ; trois répétitions plus loin, elle disait familièrement : « dis Paulo, on pourrait couper là aussi ? » Lui se levait, fasciné et tremblant comme si la Vierge en personne venait de s'adresser à lui : « certainement, Mademoiselle Marie, certainement... »

Malgré les coupures et les remaniements qui se poursuivirent alors que les représentations avaient débuté, la pièce durait cinq heures.

C'est Sacha Guitry qui exécuta d'une phrase *Le Soulier de satin* : « encore heureux qu'on n'ait pas eu la paire ! »<sup>4</sup>

#### La mauvaise foi pour une bonne cause.

Et pour terminer cette arbitraire sélection, dans l'autobiographie d'un personnage si attachant, j'évoquerai une de ses réflexions suscitée par les travaux dans une demeure du XVIII<sup>e</sup> siècle, qu'il avait achetée près d'Honfleur et où il est d'ailleurs décédé.

« J'y ai entrepris des travaux de restauration... Je dois savoir le pourquoi d'une cloison et comprendre le choix d'un matériau. Ce qui me vaut des dis-

1 « Vous avez dit Serrault », Ed. Fl. Massot Présente, Paris 2001

2 op. cit. p.343

3 op. cit. p.16

4 op. cit. pp.52-54

cussions sans fin (...) me retrouvant souvent seul de mon avis (...)

C'est une parole de sage qui me réconforte : « *Qu'est-ce que ça peut faire que je sois de mauvaise foi si c'est pour la bonne cause et qu'est-ce que ça peut faire que ce soit une mauvaise cause si je suis de bonne foi ?* »

A méditer par tous les avocats !

Louis Van Bunnan

## DÉCOUVERTE

Le plus petit théâtre du monde



Quand on remonte de Rome vers le nord en suivant le cours du Tibre, on entre en Ombrie non loin de l'imposante ville d'Orvieto, entièrement bâtie sur son rocher de tuf, qui abrite l'une des plus belles cathédrales d'Italie.

Le Tibre bifurque alors vers l'est, en direction de Todi, dont les clochers dominant fièrement les campagnes avoisinantes, particulièrement préservées, qui furent jadis célébrées par le poète Jacopone da Todi.

Quelques kilomètre plus au nord, le Tibre entame une série de méandres. C'est là, au bout d'une route sinueuse



qui mène au sommet d'une colline, qu'on arrive à Monte Castello di Vibio. Monte Castello di Vibio ... Mais que diable peut-il y avoir d'intéressant à Monte Castello di Vibio !

Voici encore un bourg médiéval comme en regorge tout le centre de l'Italie, avec ses restes de fortifications, ses ruelles ombragées et paisibles, ses quelques églises ; avec surtout sa place Vittorio Emanuele II, charmante terrasse où trône un ancien puits et d'où l'on admire un panorama qui s'étend jusqu'aux lointaines montagnes des Abruzzes.

Voilà encore un lieu où le temps semble s'être figé et où, après avoir siroté un verre d'*Orvieto classico* bien frais, on se dit qu'il fait vraiment bon vivre. Et de méditer ces propos de Cipriano Piccolpano, qui séjourna à Monte Castello di Vibio en 1568 : « Ici, les gens vivent cent ans et plus et les hommes de quatre-vingts ans paraissent en avoir à peine trente-cinq »...

Mais Monte Castello di Vibio, ce n'est pas que cela.

Ce qui fait par dessus tout la fierté de la bourgade, c'est son théâtre : un véritable joyaux architectural et artistique.

Érigé en 1808, en pleine période post-révolutionnaire, ses concepteurs l'ont appelé le *Théâtre de la Concorde*. Mais

les habitants du village l'ont rebaptisé, avec sans doute une once d'orgueil, *Il teatro più piccolo del mondo*, le plus petit théâtre du monde.

Le théâtre est effectivement minuscule. Quand on pénètre dans les lieux, on a le sentiment d'entrer dans un monde miniature. Dans la salle d'à peine 68 mètres carrés, nonante-neuf places assises. Pas une de plus !

Construit sur un plan *alla goldonianna* (en forme de cloche), le théâtre possède deux balcons divisés en plusieurs loges, qui reposent sur dix colonnes. L'ensemble est totalement réalisé en bois et fut recouvert de fresques en 1892 par un peintre ligure, Luigi Agretti, qui n'avait alors que 14 ans.

C'est ici que, dans l'immédiat après guerre, Gina Lollobrigida (qui habitait à Todi), fit ses premiers pas sur scène dans la comédie *Santarellina* de Scarpetta.

En 1951, le théâtre dût être fermé pour cause d'insalubrité. Laisse pratiquement à l'abandon, il a fallu attendre 1993 pour qu'il rouvre ses portes, après avoir été complètement restauré grâce à des fonds publics mais aussi grâce à une participation financière de tous les habitants de Monte Castello di Vibio.

Le théâtre de la Concorde est aujourd'hui un pôle culturel très actif en Ombrie. Chaque année, de nombreux spectacles y sont donnés : pièces de théâtre bien sûr, mais aussi opérettes, récitals, concerts de musique classique et de jazz. Le programme de la saison 2007-2008 peut être consulté sur le site [www.teatropiccolo.it](http://www.teatropiccolo.it).

Si, comme moi, vous aimez l'Italie, allez à Monte Castello di Vibio et découvrez ce lieu magique. Vous ne serez pas déçus.

« *Lo fecero piccolo, a misura del paese loro.*

*Ma la civiltà non si misura a cubatura ne a metri* »

Nicolas Estienne

## CULTURE ET LOISIRS

## LITTÉRATURE

Brèves de prétoire,  
par Emmanuel Pierrat

Vous serez peut-être déjà revenu d'une audience, coincé dans un embouteillage interminable ou sous l'un de ces crachins hargneux dont notre pays a le secret, en vous posant les questions suivantes : n'aurais-je pas dû soulever cet autre argument en ma faveur ? pourquoi n'ai-je pas plus insisté sur cette exception ? pourquoi n'ai-je pas répliqué à mon adversaire sur ce point... ? Si c'est le cas, rassurez-vous, ça pourrait être pire.

En témoignent ces « Brèves de prétoires », recueillies par Maître Emmanuel Pierrat et publiées aux éditions Chiflet & Cie.

Petit florilège :

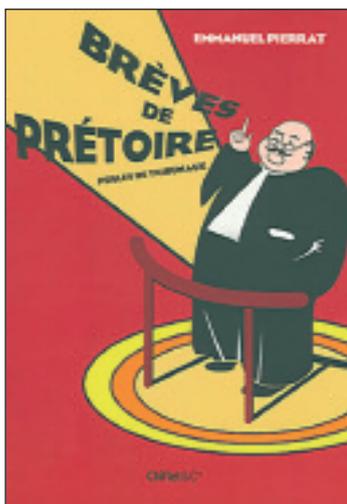
« On veut expulser ma cliente de la maison où elle a son meilleur souvenir : son mari y est mort. »

« J'attends votre jugement. C'est lui qui me dira si je défends un innocent ou un coupable. »

« On dit que mon client est un grand marchand d'engrais. Ce qu'on oublie de dire, c'est que tous les ans, il y met du sien. »

L'auteur précise d'ailleurs que son appel à témoins reste ouvert, pour d'éventuelles éditions ultérieures vraisemblablement. Ouvrez donc grand les oreilles.

Bruno Meeus



## MUSIQUE

Suite aux très nombreuses lettres de fans reçues après la parution, dans la Conférence de septembre, de la rubrique « Musique » consacrée aux sorties pop/rock, le Président m'a suppliée de reprendre la plume pour le deuxième numéro ; n'écouterant que mon devoir, j'ai accepté.

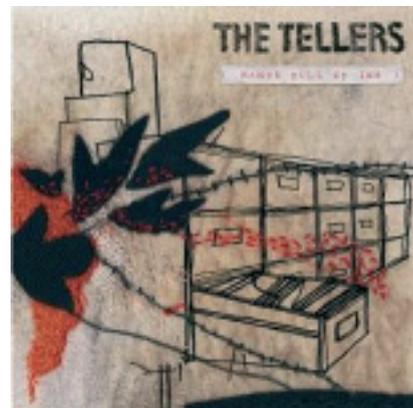


Commençons par la sortie du nouvel album d'une artiste d'exception, PJ Harvey, dont le *White Chalk* est dans les bacs depuis le 24 septembre dernier.

*White Chalk* se démarque des précédents albums de PJ Harvey par l'omniprésence du piano et l'absence de guitares électriques, ce qui lui donne à première écoute un air plus apaisé et abordable. Mais Polly Jean reste Polly Jean, et *White Chalk* révèle au fur et à mesure une profondeur et une intensité d'émotions auxquelles l'énigmatique Anglaise nous a habitués, de *Dry* à *Stories from the city*, *stories from the sea* en passant par l'excellent *To bring you my love*.

Dans un style à l'exact opposé, mon coup de cœur du mois va au *Hands full of ink* des Tellers.

Les Tellers sont un groupe belge composé de jeunots du Brabant wallon qui vivent depuis quelques mois un véritable rêve - pour vous dire, une de leurs chansons a été choisie comme bande sonore d'une publicité internationale de la marque Canon, ce qui est quand même autre chose que la campagne de Sandra Kim pour les Mmmh de Mora.



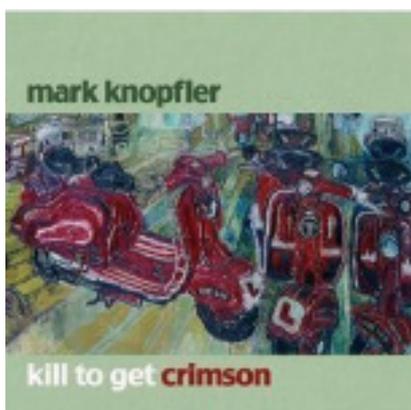
*Hands full of ink* sent bon les veillées autour du feu, quand les scouts dorment déjà et que les chefs décapsulent les premières chopes, ou les départs pour la côte entre amis au mois d'août...

Dans tous les cas, il y a du soleil, de l'insouciance et de l'amitié, et si certains esprits chagrins pourraient être agacés par les bons sentiments et la naïveté que dégage *Hands full of ink*, ce sont précisément ces caractéristiques qui le rendent très agréable à écouter pour mon esprit innocent.



Innocent ou pas, on est toujours peu de choses, ce que la réalité m'a récemment cruellement rappelé : quand je suis allée chez mon disquaire acquérir le nouvel album d'Annie Lennox, le petit étudiant qui m'a servie m'a demandé d'épeler son nom qu'il n'avait apparemment jamais entendu auparavant... Heureusement sa maman, une dame plus âgée, au moins 35 ans, est venue à la rescousse, et j'ai donc pu repartir avec *Songs of mass destruction* sous le bras. Malgré le moment d'humiliation

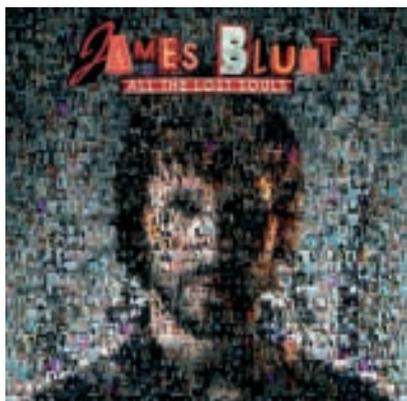
que vous risquez de vivre si vous allez chez le même disquaire que moi, je vous recommande vivement ce bel album, accessible sans être facile, où la voix exceptionnelle de la chanteuse de feu Eurythmics séduit une fois encore.



Autre disque à acheter les yeux fermés: *Kill to get Crimson* de Marc Knopfler, sorti en septembre et qui nous permet de retrouver la voix et la guitare merveilleuses de l'ex leader des Dire Straits.

Événement attendu par nombre de fans, le nouvel album de Radiohead, *In Rainbows*, est disponible en téléchargement sur le site web du groupe depuis le 10 octobre. Le prix du téléchargement est laissé à l'entière appréciation des internautes, qui peuvent même le fixer à zéro livres si le cœur leur en dit. Une sortie en support cd classique semble prévue pour 2008.

Passons au bémol du mois, j'ai nommé James Blunt. Ce garçon est pour moi un mystère. Je ne comprends pas que ce type, à la voix nasillarde insupportable,



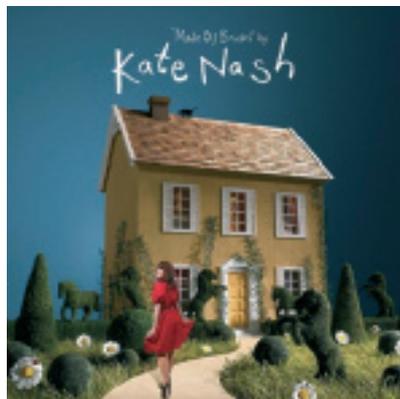
aux mélodies faciles et aux paroles dont la mièvrerie n'aurait rien à envier à *Dawson* et *Sous le Soleil* réunis, rencontre un tel succès.

Mais il en est ainsi : il s'est écoulé non moins de 11 millions de copies de son premier album, *Back to Bedlam*, et, bien que cela me chagrine, il y a fort à parier que le second, mélodramatiquement intitulé *All the lost souls*, suivra le même chemin. Dans le monde de ruptures, de cœurs brisés et de désespoir niais que nous chante ce fils spirituel de David Charvet, une certitude : aucun de ses opus ne viendra jamais encombrer mes étagères à CD.



Côté chanson française, Benjamin Biolay nous revient avec *Trash Yéyé*. Ce nouvel opus pourrait aisément briguer le titre de la plus moche pochette de cd de tous les temps, mais son contenu, emmené par le tubesque *Dans la Merco Benz*, est heureusement d'un bien meilleur niveau.

Enfin, en vrac, on peut évoquer les sor-



ties récentes de *Echoes, Silence, Patience and Grace* des Foo Fighters, du *Magic* de Bruce Springsteen, des *Pictures* de Katie Melua, et du *Made of bricks* de la dernière arrivée sur la scène pop anglaise, Kate Nash. Citons encore deux albums bien de chez nous, *The President of the LSD Golf Club* des Hooverphonic et *Satellites* des Hollywood Porn Stars.



Au jour où j'écris ces lignes, on attend par ailleurs *L'Invitation* d'Etienne Daho et, dans un autre genre, *X* de Kylie Minogue ainsi que le nouvel album de notre petite catastrophe ambulante préférée, Britney Spears, lequel a été intitulé avec beaucoup d'à-propos *Blackout*.

Julie-Anne Delcorde

# LA CONFÉRENCE SE MEURT

ANTONIN LÉVY

Après Me Mathieu Piché-Messier, président de l'association du jeune barreau de Montréal, c'est Me Antonin Lévy, quatrième secrétaire de la Conférence du stage du barreau de Paris qui a accepté de répondre à notre invitation. Diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris et titulaire d'un DESS en Droit et Globalisation Economique (Université Paris I Panthéon-Sorbonne), d'un LLM in General Studies (New York University) et d'un DEA en droit privé général, Me Antonin Lévy est actuellement collaborateur au cabinet Darrois Villey Maillot Brochier à Paris où il pratique les fusions et acquisitions, le contentieux commercial et boursier et le droit pénal des affaires.



Octobre déjà. Chaque année, le rite est immuable. A mesure qu'approche la fin de l'année, la Conférence se meurt. Douze mois. Douze mois pour douze Secrétaires. Douze mois pour une promotion. Douze mois pour apprendre à se connaître, se découvrir, s'apprécier. Si long, et en même temps, trop court...

Mais qu'est-ce que la « Conférence » ? Formellement, une institution qui chaque année se renouvelle, dans laquelle les douze élus de l'année, appelés les Secrétaires de la Conférence, sont chargés d'élire leurs successeurs au terme d'un concours d'éloquence en trois tours. Vieille de près de deux siècles, la Conférence a vu défiler en son sein des Présidents de la République, des ministres et parlementaires, des académiciens, et même, raconte-t-on, quelques-uns qui seraient restés avocats !

Mais au-delà du formel, la Conférence incarne bien plus qu'un simple exercice de style. La

Conférence, ce sont avant tout des missions.

Première d'entre elles, contribuer à l'accès à la défense pénale pour tous. Les Secrétaires ont la charge, en commission d'office, des matières criminelles (punies de plus de dix ans de réclusion), des comparutions immédiates ainsi que des permanences au Pôle financier. La défense pénale fait partie des raisons d'être de la Conférence, et tous les Secrétaires doivent y prendre part, quelle que soit leur pratique première, fût-elle parfaitement étrangère au droit pénal. Car l'idée sous-jacente est que la parole ne peut se suffire à elle-même. Elle doit être mise au service de la Défense.

Deuxième mission, à l'instar de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles, assurer la représentation du jeune Barreau parisien. Les Secrétaires de la Conférence sont élus, au terme d'un concours, ouvert à tous, sous deux conditions : être âgé de moins de 35 ans et avoir moins de 5 ans de Barreau.

Troisième mission, et non des moindres, perpétuer la tradition de la parole. Les Secrétaires doivent ainsi organiser le Concours de la Conférence pour élire leurs successeurs, organiser le concours de la « Petite Conférence » pour les élèves avocats et enfin, organiser la Conférence Berryer. Quelques mots sur la Berryer, que je connais bien, car il est de tradition que le Quatrième Secrétaire en ait la charge. Elle porte le nom d'un illustre avocat, Pierre-Antoine Berryer, en signe d'hommage

à son goût du défi et de la liberté.

L'usage est maintenant établi de convier en Berryer un invité d'honneur répondant à ces caractéristiques. Ainsi la Conférence Berryer a accueilli, entre autres, Monseigneur Lustiger, Gainsbourg, Strauss-Kahn, Sarkozy, Plantu ou encore le Mime Marceau.

Après une entrée tonitruante dans la salle, le Secrétaire-rapporteur de la séance prononce un éloge « doux-amer » de l'invité, laissant ce dernier rectifier, à l'issue de son rapport seulement, les quelques contre-vérités lancées en public.

Deux sujets sont ensuite rappelés aux valeureux candidats de cette Conférence, qui viennent défier les Secrétaires en déclamant un discours au beau milieu de la foule.

Après chaque discours, les Secrétaires prennent tour à tour la parole et critiquent l'imprudent impétrant ! Le dernier mot revient à l'invité, souvent soucieux de défendre le candidat.

A l'issue des discours de la soirée et des critiques, vient l'heure de la contre-critique. La parole est alors donnée à un ancien Secrétaire, qui vient clouer au pilori de leur propre faconde, qu'ils croyaient éloquentes, chacun des Secrétaires, déplorant à chaque fois l'image honteuse de la Conférence du Stage donnée par la promotion en exercice.

Et enfin, après un an d'attente insoutenable, rendez-vous le jeudi 13 décembre, au Palais de Justice de Bruxelles, pour une Berryer en terre belge !

Avocat d'affaires par ma formation et ma pratique, la Conférence m'a permis de découvrir un nouveau monde, un nouvel univers que je n'aurais

peut-être jamais approché. Celui du pénal. Le pénal, c'est en l'abordant que j'ai compris la révolte de certains confrères face à un système répressif parfois absurde et à l'hypocrisie de notre machine judiciaire. « *Maître, ainsi que le précise l'article 137 du Code de procédure pénale, à titre exceptionnel, je place votre client en détention provisoire.* » Sauf qu'à l'instruction, le taux de placement en détention provisoire oscille, selon les années, entre 40 et 50 %. Dans ce contexte, sans doute peut-on affirmer qu'il est « *exceptionnel* » qu'un magistrat commette une erreur de jugement...

Mais ce n'est pas tout. Ce qui apparaissait, il y a encore peu de temps, comme de la justice-fiction est devenu en France un programme politique. Des peines planchers qui enlèvent au juge la faculté de juger et aux avocats le droit de défendre. Des « juges des victimes » aux contours encore trop flous mais dont on peut déjà craindre qu'ils ne viennent violer allègrement un des fondements de notre droit pénal, la présomption d'innocence. Surprenant bond dans l'histoire à l'arrière-goût moyenâgeux que cette pro-

position de juger les personnes déclarées irresponsables et non-accessibles à la sanction pénale. Comment croire qu'une justice puisse sortir grandie et respectée en jugeant des fous ? Comment croire qu'une victime puisse se sentir apaisée, rétablie dans ses droits, à l'issue d'un procès face à une personne déjà emmurée dans sa folie ?

Et au même moment, un bond dans un futur cauchemardesque orwellien, avec ces scandaleuses analyses ADN, que l'on souhaite demander aux émigrés qui osent solliciter un regroupement familial.

J'ose à peine l'évoquer, tant je ne souhaite ajouter le ridicule à la honte, mais peut-être les chiens d'attaque seront-ils bientôt jugés. Peut-être des avocats seront-ils un jour commis d'office pour représenter un canidé qui n'aura pas été en mesure, lors de son interpellation par les services de police, de désigner un avocat pour le représenter.

Mais les jours avancent, et le deuxième tour est déjà passé... La succession gronde aux portes et je sens qu'ils ne rêvent déjà que de faire de nous des anciens ! L'histoire leur donnera raison, et le 31 décembre, à

minuit, nous viendrons, avec mes camarades de promotion, ajouter nos noms à la liste des anciens Secrétaires, nostalgiques d'une année trop courte et trop belle. Mais il ne faut pas pleurer cette mort. Il ne faut pas envier ceux qui entrent en fonction.

Car je sais que, eux aussi, céderont leur place. Je sais que la Conférence, chaque année, se renouvelle pour perdurer. Je sais qu'elle change de visage pour rester ce qu'elle a toujours été, une école de l'éloquence, oui, de l'impertinence, c'est certain et surtout du combat pour la Défense.

La Conférence se meurt... Vive la Conférence !

Antonin Lévy  
Quatrième Secrétaire de la  
Conférence

PS. Je le sais trop modeste pour apprécier les adresses publiques. Je tiens cependant à remercier Monsieur Emmanuel Plasschaert, Président de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles, pour avoir bien voulu me confier ce billet « Vu d'ailleurs ».



Art.7

Pas besoin  
d'effets de manches  
pour obtenir un  
crédit professionnel.

Avec Privalis, la cause des professions juridiques est parfaitement défendue. Et il ne sera pas nécessaire de sortir vos meilleurs arguments ou vos plus belles plaidoiries pour nous convaincre: nos crédits professionnels sont là pour vous, adaptés à vos besoins, à vos exigences. Tout comme nos autres produits et services, d'ailleurs. Car chez Privalis, tout est conçu pour les professionnels de la justice: comptes spécifiques, moyens de paiement adaptés, crédits et assurances appropriés, tout répond parfaitement aux exigences de votre métier en vous offrant un service de proximité et un contact personnalisé. Parce que défendre vos intérêts financiers est pour nous la plus noble des causes.

**Le Privalis Lawyers'Desk vous accueille chaque jour ouvrable de 8h à 20h.  
Tél.: 02 464 630 2 - Fax: 02 464 630 9 - [desk@privalis.be](mailto:desk@privalis.be) - [www.privalis.be](http://www.privalis.be)**

PRIVALIS

ING 

Le programme des activités tel que présenté dans cette rubrique étant susceptible de modifications, en raison de circonstances indépendantes de notre volonté, entre le moment de la mise sous presse et l'organisation effective de l'activité, nous vous invitons à consulter la rubrique « Activités » de notre site [www.cjbb.be](http://www.cjbb.be) afin de vérifier les dernières informations utiles concernant l'activité annoncée.

## MINI-RECYCLAGE : la loi du 5 juin 2007 modifiant la loi du 14 juillet 1991 sur les pratiques du commerce et sur l'information et la protection du consommateur – évolution ou révolution ?

**Jeudi 22 novembre 2007**  
A 12 heures

Palais de justice  
Salle Léon Cornil

La loi du 5 juin 2007 transpose en droit belge la directive 2005/29 relative aux pratiques commerciales déloyales des entreprises vis-à-vis des consommateurs dans le marché intérieur adoptée le 11 mai 2005 par le Parlement européen et le Conseil et modifiant notamment la directive n°2006/2004 du Parlement européen et du Conseil («directive sur les pratiques commerciales déloyales»).

Cette nouvelle loi opère des modifications importantes des dispositions de la loi du 14 juillet 1991 sur les pratiques du commerce et sur l'information et la protection du consommateur.

Nos orateurs, Me Claude Delcorde, avocat au barreau de Bruxelles (Eurothemis) et ancien président de la Ligue internationale du droit de la concurrence ainsi que Me Thomas De Meese, également avocat au barreau de Bruxelles (Crowell & Moring) feront le point sur ces nouvelles modifications et nous exposeront leur point de vue sur l'incidence de cette transposition sur la réglementation antérieure.

### Participation aux frais

Stagiaires membres de la Conférence : 15 €

Membres de la Conférence : 20 €

Non membres : 30 €

### Inscriptions

Inscription préalable obligatoire au plus tard le vendredi 16

novembre 2007. Les inscriptions sont à effectuer de préférence via le site [www.cjbb.be](http://www.cjbb.be) ou éventuellement par e-mail : [inscriptions@cjbb.be](mailto:inscriptions@cjbb.be) ou par fax au secrétariat de la Conférence au : 02 519 85 61. **Merci de préciser votre nom, prénom et adresse électronique.**

Paiement préalable exigé au crédit du compte de la Conférence du jeune barreau n° 630-0215121-34 en précisant comme référence « Nom + prénom - Mini-recyclage en pratiques du commerce ».

### Infos utiles

2 points de formation permanente

Sandwiches et boissons sont compris dans le prix du mini-recyclage

### Renseignements complémentaires

Consulter notre site [www.cjbb.be](http://www.cjbb.be) ou au secrétariat de la Conférence au 02 508 66 43, du lundi au vendredi de 9 heures 30 à 12 heures 30.

**Nous attirons expressément votre attention sur le fait qu'un changement de salle de dernière minute ne peut être exclu. Nous vous invitons donc, quelques jours avant le mini-recyclage, à vérifier sur notre site ([www.cjbb.be](http://www.cjbb.be)) le lieu exact où se déroulera ce mini-recyclage.**

## SAINT-NICOLAS AU PALAIS

**Mercredi 5 décembre 2007**  
A 15 heures

Vestiaire des avocats  
Palais de justice

La Conférence du jeune barreau a comme chaque année le grand plaisir d'accueillir le Grand Saint-Nicolas au Palais de justice.

Les enfants seront accueillis au vestiaire des avocats où diverses activités seront organisées pour eux.

Saint-Nicolas viendra remettre aux enfants sages et ... moins sages un cadeau et des sucreries.

### Participation au frais

10 € par enfant

Paiement préalable au crédit du compte de la Conférence du jeune barreau n° 630-0215121-34 en précisant comme référence « Nom + prénom – Saint-Nicolas au Palais ».

### Inscriptions

Inscription à effectuer via le site : [www.cjbb.be](http://www.cjbb.be) ou par e-mail : [inscriptions@cjbb.be](mailto:inscriptions@cjbb.be) ou par fax au secrétariat de la Conférence au : 02 519 85 61. **Merci de préciser votre nom, prénom et le nombre d'enfants que vous inscrivez pour rencontrer Saint-Nicolas.**

### Renseignements complémentaires

Consulter notre site [www.cjbb.be](http://www.cjbb.be) ou au secrétariat de la Conférence au 02 508 66 43, du lundi au vendredi de 9 heures 30 à 12 heures.

## ANNONCES

**VOS CONFRÈRES, COMME VOUS NE LES AVEZ JAMAIS VUS!****Projection inédite dans le cadre de l'exposition Corpus Delicti**

Jeudi 6 décembre 2007

A 20 heures

Galerie Laetitia de Caritat

Place Royale - 76-78 Coudenberg - 1000 Bruxelles

Corpus Delicti... entre âme et conscience...

La Conférence est heureuse de compter, à l'instar du Vlaams Pleitgenootschap, parmi les partenaires de l'exposition exceptionnelle d'art actuel « Corpus Delicti » qui se déroulera au Palais de justice du 28 février au 4 avril 2008.

Plus qu'une exposition, Corpus Delicti est un véritable événement auquel la Conférence aura le plaisir de vous convier sous des formes les plus inattendues!

Commençons par vous prendre ... en flagrant délit ! Oui vous, qui avez été filmés par l'équipe de Corpus Delicti lors des soirées mondaines du barreau, mais également entre deux audiences ou à la sortie du vestiaire...

Venez reconnaître vos confrères mais néanmoins amis lors de la projection inédite de ce film, organisée par l'équipe de Corpus Delicti dans la galerie Laetitia de Caritat, Place Royale.

Un buffet et un bar seront gracieusement offerts par l'équipe de Corpus Delicti.

**Participation aux frais**

Membres de la Conférence : 5 €

Non membres : 10 €

Paiement préalable au crédit du compte de la Conférence du jeune barreau n° 630-0215121-34 en précisant comme référence « Nom + prénom - Projection Corpus Delicti ».

**Inscriptions**

Pour des raisons d'organisation pratique, inscription préalable obligatoire au plus tard le vendredi 30 novembre 2007 sur le site de la Conférence [www.cjbb.be](http://www.cjbb.be), par e-mail : [inscriptions@cjbb.be](mailto:inscriptions@cjbb.be) ou par fax au secrétariat de la Conférence au 02 519 85 61. **Merci de préciser votre nom, prénom, adresse électronique et le nombre de places souhaitées.**

**La Conférence se réserve expressément le droit de limiter le nombre de participants compte tenu du nombre limité de places. Les places seront attribuées par ordre de paiement.**

**Renseignements complémentaires**

Consulter notre site [www.cjbb.be](http://www.cjbb.be) ou au secrétariat de la Conférence au 02 508 66 43, du lundi au vendredi de 9 heures 30 à 12 heures 30.



## APRÈS-MIDI D'ÉTUDES : la loi du 27 avril 2007 réformant le divorce : premières implications pratiques

Jeudi 13 décembre 2007

Facultés universitaires Saint-Louis - Auditoire 1  
Boulevard du Jardin Botanique, 43 - 1000 Bruxelles

Le jeudi 13 décembre 2007, la Conférence du jeune barreau vous propose un après midi d'études consacré à la loi du 27 avril 2007 réformant le divorce.

Ce sera l'occasion d'examiner, sous la présidence du professeur Jean-Louis Renchon et la coordination scientifique de Me Bénédicte Gennart, les premières décisions rendues sur la base de la nouvelle loi et de débattre, en présence de spécialistes de la matière et, notamment, de magistrats chargés de son application, des modifications intervenues dans la procédure en divorce.

### Programme

- 13.30 Inscriptions
- 14.00 Accueil par M. Emmanuel Plasschaert, président de la Conférence du jeune barreau
- 14.05 Introduction par M. Jean-Louis Renchon
- 14.15 Le droit transitoire  
M. Jean-Louis Renchon, professeur aux Facultés de droit de l'U.C.L. et des F.U.S.L., doyen de la Faculté de droit de l'U.C.L., avocat
- 14.45 Le divorce pour cause de désunion irrémédiable, fond et procédure  
Mme Jehanne Sosson, professeur à la faculté de droit de l'U.C.L., avocat
- 15.15 Les mesures provisoires et les accords en cours de procédure  
Mme Isabelle Schyns, juge au tribunal de première instance de Bruxelles, avocat honoraire
- 15.30 Le divorce par consentement mutuel  
Mme Bénédicte Gennart, avocat
- 15.45 Pause café
- 16.15 La notion de faute dans le nouveau droit du divorce  
Mme Marina Blitz, avocat
- 16.45 La pension alimentaire après divorce  
M. Alain-Charles Van Gysel, chargé de cours à la faculté de droit de l'U.L.B., directeur du Centre de droit privé de l'U.L.B. (Unité de droit familial), avocat
- 17.15 Questions - Panel de magistrats  
Mme Isabelle Schyns, juge au tribunal de première instance de Bruxelles, avocat honoraire  
Mme Véronique Dehoux, juge au tribunal de première instance de Nivelles  
Mme Annie Vanlerberghe, juge au tribunal de première instance de Nivelles, avocat honoraire et, sous réserve, d'autres magistrats.
- 17.45 Conclusions  
M. Jean-Louis Renchon

### Droit d'inscription

Droit d'inscription comprenant la participation aux travaux, la pause café et les documents de travail qui seront distribués le jour même :

- avocats stagiaires membres de la Conférence : 35 €
- membres de la Conférence : 65 €
- non-membres : 85 €

# ANNONCES

## SUITE DE L'APRÈS-MIDI D'ÉTUDE

### Inscriptions et paiements

Toute personne souhaitant participer à cet après-midi d'études est invitée à compléter le bulletin d'inscription joint au présent numéro de La Conférence et à le renvoyer au plus tard le lundi 3 décembre au secrétariat de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles, Palais de justice, Place Poelaert, 1000 Bruxelles, ou à le faxer dans les mêmes délais au n° 02/519.85.61 ou à le renvoyer par e-mail à l'adresse : [inscriptions@cjbb.be](mailto:inscriptions@cjbb.be).

Paiement préalable au crédit du compte de la Conférence du jeune barreau n° 630-0215121-34 en mentionnant la référence « Prénom + Nom - Après-midi d'études sur le divorce ». Le nombre de places est limité à la capacité de l'auditorium. Elles seront attribuées par ordre de paiement effectif.

### Formation permanente

Dans le cadre de la formation permanente obligatoire des avocats de l'Ordre français du barreau de Bruxelles, la participation à cet après-midi d'études vaut 3 points. Cet après-midi d'études est également agréé par l'O.B.F.G.

Cette formation est par ailleurs reconnue dans le cadre de la formation permanente des magistrats (dont la participation – pour les magistrats professionnels – sera donc prise en charge par le SPF Justice. Chaque magistrat est toutefois invité à s'assurer au préalable que son inscription est bien prise en charge par le SPF Justice)

Une attestation sera remise aux participants le jour même.

### Renseignements complémentaires

Consulter notre site [www.cjbb.be](http://www.cjbb.be) ou au secrétariat de la Conférence au 02 508 66 43, du lundi au vendredi de 9 heures 30 à 12 heures.

### Parkings à proximité

Passage 44 – City 2

## CONFÉRENCE BERRYER – INVITÉ : JOSÉ GARCIA

Jeu­di 13 décembre 2007  
A 20h30

Palais de justice  
Salle des audiences solennelles de la Cour d'appel



La traditionnelle joute oratoire entre les secrétaires de la Conférence du Stage de Paris et nos plus valeureux orateurs bruxellois approche dangereusement. Nos confrères parisiens sont en pleine forme et prêts à en découdre. Cela tombe bien, nos candidats aussi.

Le comédien français José Garcia – que l'on ne présente plus – sera l'invité de cette Berryer 2007 !

Nul doute que la présence de l'un des acteurs comiques, mais aussi dramatiques, les plus doués de sa génération devrait faire monter d'un cran la pression pesant sur nos candidats, pour le plus grand bonheur du public.

### Inscriptions

Réservation préalable obligatoire. Les inscriptions sont à effectuer de préférence via le site : [www.cjbb.be](http://www.cjbb.be) ou éventuellement par e-mail : [inscriptions@cjbb.be](mailto:inscriptions@cjbb.be) ou par fax au secrétariat de la Conférence au : 02 519 85 61. En cas d'inscription par e-mail ou fax, merci de préciser votre nom, prénom et le nombre de places souhaitées.

### Participation aux frais

Stagiaires membres de la Conférence : 5 €  
Membres de la Conférence : 10 €  
Non membres : 12 €

Avec le soutien d'ING Privalis.

## THÉÂTRE : « L'HOMME DES BOIS » DE ANTON TCHEKHOV

Vendredi 14 décembre 2007  
A 20 heures

Théâtre National – Grande Salle  
Bd. Emile Jacmain, 111-115 - 1000 Bruxelles

La Conférence s'associe au 25 ième anniversaire du Plurithéâtre en vous invitant à assister à cette pièce de jeunesse de Anton Tchekhov, une pièce qui réconcilie les générations, repousse les limites du drame et de la comédie, où l'on vit et rit davantage que l'on ne pleure.

Cette représentation, qui clôturera le programme de la Conférence pour l'année calendrier 2007 sera suivi d'un cocktail généreusement offert par l'équipe de Plurithéâtre, c'est-à-dire par notre confrère et ami Pierre Winand, ancien président de la Conférence.

Production : Théâtre National de la Communauté française & La Comédie de Genève

Traduction : André Markowicz et Françoise Morvan

Mise en scène : Isabelle Pousseur – Lumières : Nathale Borlée

Scénographie & costumes : Laurence Villerot

Avec : Guillaume Béguin, Marie Bos, Paul Camus, Michel Cassagne, Amid Chakir, Philippe Grand'Henry, Emilie Maquest, Jacques Michel, Martine Paschoud, Julia Perazzini, Fabrice Rodriguez.

### Participation aux frais

Membres de la Conférence : 14 €

Païement au crédit du compte de Plurithéâtre ASBL n° 630-0239239-96 en précisant comme référence « Nom + prénom – L'homme des Bois (CJBB) ».

### Inscriptions

Inscription par fax au secrétariat de Plurithéâtre Asbl au n° 02/427.17.90. Merci de préciser votre nom, prénom et le nombre de places souhaitées.

### Renseignements complémentaires

Consultez le site [www.pluritheatre.be](http://www.pluritheatre.be) ou téléphonez au n° 02 427.14.44.

## RENTÉE SOLENNELLE DE LA CONFÉRENCE DU JEUNE BARREAU DE BRUXELLES

Vendredi 11 janvier 2008  
A 15 heures

Palais de justice  
Salle des audiences solennelles de la Cour d'appel

Nous avons le plaisir de vous convier à la séance solennelle de la Rentrée de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles, au cours de laquelle seront proclamés les prix décernés par l'Ordre et la Conférence.

Me Cédric Lefebvre prononcera le discours de rentrée : « S'il ne fallait en citer que quatre ... ».

La séance solennelle, qui débutera à 15 heures précises, sera précédée, à 14 h 45 de l'hommage aux morts.

Entrée gratuite.

Port de la robe souhaité.

### Inscriptions

Inscription à effectuer de préférence via le site : [www.cjbb.be](http://www.cjbb.be) ou, éventuellement, par e-mail : [inscriptions@cjbb.be](mailto:inscriptions@cjbb.be) ou fax : 02/519.85.61. Merci de préciser votre nom et prénom.

### Renseignements complémentaires

Consulter notre site [www.cjbb.be](http://www.cjbb.be) ou au secrétariat de la Conférence au 02 508 66 43, du lundi au vendredi de 9 heures 30 à 12 heures.

## BANQUET ET REVUE DE LA RENTRÉE SOLENNELLE

Vendredi 11 janvier 2008  
A 19 heures 30

Halles de Schaerbeek  
Rue Royale Sainte-Marie, 22 à 1030 Bruxelles

C'est dans un lieu qui rappelle à beaucoup d'entre nous d'excellents souvenirs que nous aurons le plaisir de nous retrouver après la séance solennelle de rentrée. Le banquet et la revue, suivis d'une soirée dansante, réintègrent les Halles de Schaerbeek.

L'apéritif sera servi à 19 heures 30.

Tenue de soirée souhaitée.

### Inscriptions

Inscription préalable obligatoire à effectuer par e-mail : [inscriptions@cjbb.be](mailto:inscriptions@cjbb.be) ou par fax au secrétariat de la Conférence au : 02 519 85 61 pour le mercredi 2 janvier 2008 au plus tard. Merci de préciser votre nom, prénom et adresse électronique. Dans l'hypothèse où vous souhaitez inscrire plusieurs personnes, nous vous remercions de bien vouloir nous donner les noms et prénoms de chaque personne ainsi qu'une adresse électronique de contact. De même, merci de préciser les éventuels souhaits au niveau de la composition des tables. Il en sera tenu compte dans toute la mesure du possible. Le nombre de couverts est limité à la capacité des Halles.

L'inscription emporte obligation de paiement sauf annulation par écrit parvenant au secrétariat de la Conférence au plus tard le mercredi 2 janvier 2008.

**Les places doivent impérativement être retirées au secrétariat de la Conférence les 9 et 10 janvier 2008 (entre 9 heures 30 et 12 heures).**

### Participation aux frais

Le prix indiqué ci-dessous comprend l'apéritif, le dîner, en ce compris les boissons offertes lors du dîner, et la participation à la revue et à la soirée dansante. Les boissons consommées en dehors ou après le dîner sont payantes. Des tickets boissons pourront être achetés sur place tout au long de la soirée.

Paiement intervenant avant le lundi 24 décembre 2007 :

- avocats stagiaires membres de la Conférence et leurs conjoints : 75 €
- membres de la Conférence : 89 €
- non-membres : 99 €

Paiement intervenant le lundi 24 décembre 2007 ou après cette date :

- avocats stagiaires membres de la Conférence et leurs conjoints : 85 €
- membres de la Conférence : 100 €
- non-membres : 110 €

Paiement préalable au crédit du compte de la Conférence du jeune barreau n° 630-0215121-34 en mentionnant la référence « Rentrée solennelle du 11 janvier 2008 » et le(s) prénom(s) et nom(s) de la (des) personne(s) inscrite(s) ou le nom du cabinet inscrit.

### Renseignements complémentaires

Consulter notre site [www.cjbb.be](http://www.cjbb.be) ou au secrétariat de la Conférence au 02 508 66 43, du lundi au vendredi de 9 heures 30 à 12 heures.

### Parking

Les possibilités de parking dans les environs des Halles étant limitées, il est vivement conseillé de vous rendre aux festivités, et plus encore d'en revenir, par les transports en commun ou en taxi.



## LE VOYAGE DU JEUNE BARREAU EN NAMIBIE

Du 3 au 13 mai 2008



Le prochain voyage de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles aura lieu du 3 au 13 mai 2008 en Namibie, pays ayant fasciné tous ceux qui y ont séjourné par la variété et l'époustouflante splendeur de ses paysages et par la diversité de sa faune.

La Conférence vous propose de partir à la découverte de ce pays qui est encore bien préservé des grands circuits du tourisme dans des conditions exceptionnelles. Outre un programme « de base » déjà très attrayant, plusieurs excursions optionnelles sont prévues, notamment vers les chutes d'eau d'Epupa, nettement moins connues que

les Victoria Falls mais, selon certains, tout aussi belles, ainsi qu'un survol en montgolfière des dunes de Sossusvlei.

Le programme provisoire est paru dans le premier numéro de La Conférence. Le programme détaillé et actualisé ainsi que toutes les informations pratiques sont disponibles sur simple demande au secrétariat de la Conférence du jeune barreau : 02 508 66 43, du lundi au vendredi de 9 heures à 12h. Fax : 02 519 85 61.

Le nombre de places est limité, compte tenu de l'infrastructure touristique du pays qui ne permet pas d'accueillir des groupes trop importants. Ne tardez donc pas à vous inscrire.



## LE SITE DE LA CONFÉRENCE FAIT PEAU NEUVE



Après plus de cinq années en ligne, il nous a semblé que le site de la CJBB devait faire peau neuve.

Rassurez-vous, tout ne va pas changer mais cette année sera mise à profit pour procéder à diverses améliorations.

Ainsi, vous pouvez déjà vous inscrire en ligne à nos activités. Pour cela, rien de plus simple : inscrivez-vous sur le site et vous pourrez, d'un simple clic, vous inscrire également aux activités de la Conférence.

L'inscription permet également d'être tenu aisément au courant de nos activités par l'intermédiaire de notre Newsletter mensuelle.

Ce renouvellement n'ira probablement pas sans quelques tâtonnements, il faut relancer la machine et il est possible que le moteur tousse un peu...surtout, n'hésitez pas à nous faire part de vos recommandations, conseils, suggestions...bref de tout ce qui pourrait faire évoluer notre site...qui est aussi et surtout le vôtre.

Nous avons choisi de "nettoyer" totalement la base de données de nos membres, nous vous remercions donc, si vous étiez inscrit précédemment (avant le 1er septembre 2007), de bien vouloir vous réinscrire.

## PARTICIPEZ VOUS AUSSI À L'EXPOSITION CORPUS DELICTI

### Concours photographique et vidéographique réservé aux membres de la communauté judiciaire

La Conférence vous donne l'occasion unique de vous exposer en organisant, en collaboration avec le Vlaams Pleitgenootschap, un concours photographique s'inscrivant dans le cadre de l'exposition exceptionnelle d'art actuel « Corpus Delicti » qui se tiendra au Palais de justice du 28 février au 4 avril 2008.

Le Thème ? « Corpus Delicti, le corps objet du délit, la Justice comme tiers de confiance » .... et tout ce que ce titre vous inspirera. Nous ne vous en disons pas davantage, place à la création ...

Vos œuvres seront exposées au palais pendant la durée de l'exposition.

Un jury composé de professionnels du monde des arts de l'image mais aussi des membres de la communauté judiciaire sélectionnera les œuvres qui seront exposées sur la base de deux

critères : la conformité de l'œuvre au thème du Corpus Delicti et une certaine qualité de l'œuvre (rassurez-vous, ceci n'est pas un concours de professionnels, le jury y sera sensible !).

Chaque participant fournira une fiche d'identification mentionnant nom, prénom, fonction, adresse, adresse électronique ainsi qu'un commentaire de son œuvre en 5 lignes maximum. Ce commentaire figurera au bas de chaque œuvre exposée.

Les photos ou vidéos doivent être soumises au jury sur un support informatique (DVD, clé USB), format d'images 300-600dpi.

Les œuvres exposées seront soumises au vote. Le jury, vos confrères et le public décerneront 3 prix distincts. Les lauréats seront avertis personnellement et proclamés lors d'une soirée organi-

sée dans le cadre de Corpus Delicti et dont les détails vous seront communiqués en temps opportun.

Les 3 lauréats seront invités à exposer leurs œuvres dans la galerie « Laetitia de Caritat », galerie-vitrine des expositions Corpus Delicti, située Place Royale.

Les œuvres doivent être remises ou envoyées au secrétariat de la Conférence au plus tard le 25 janvier 2008.

Une brochure sur l'exposition Corpus Delicti est à votre disposition au secrétariat de la Conférence, ouvert du lundi au vendredi, de 9h30 à 12h00.

Bonne chance à tous et à toutes !

N.B. : La présente annonce vaut règlement du concours.

## SE FAIRE AIDER PAR PRICEWATERHOUSECOOPERS ' DANS LE CADRE D'UN LITIGE...

La plupart des entreprises se retrouvent de temps à autre confrontées à des situations conflictuelles vis-à-vis d'un client, d'un fournisseur, des autorités régulatrices ou tout autre tiers. Ces situations peuvent évoluer vers des litiges avec les tiers concernés. Les impacts financiers peuvent être significatifs et la résolution optimale de tels litiges exige de la réactivité et des compétences spécifiques. L'avocat, qui apporte alors sa compétence et ses conseils, est bien entendu au centre de l'affaire. Dans certains cas cependant, il peut ressentir le besoin de se faire assister par des spécialistes en matière financière. Dans un environnement de plus en plus complexe, la signature d'un professionnel des chiffres, à l'indépendance reconnue, peut aider à pacifier une procé-

dure. Voici quelques exemples d'assistance que PricewaterhouseCoopers peut apporter aux avocats:

- Analyse financière et vérification de la bonne application des clauses contractuelles (ex : audit de royalties)
- Identification et sécurisation (éventuellement par voie informatique) des documents clés devant être sauvegardés (notamment en cas de suspicion de fraude)
- Contribution, en collaboration avec les avocats, à la définition de la stratégie à adopter d'un point de vue financier
- Assistance dans l'évaluation des préjudices subis
- Revue critique des réclamations de la partie adverse et de ses experts
- Participation aux débats contradic-

toires, assistance au cours des expertises judiciaires

- Témoignages devant le tribunal arbitral, les tribunaux belges ou étrangers
- Intervention en qualité d'expert indépendant nommé par les parties

PricewaterhouseCoopers met à la disposition des avocats son expertise et son savoir-faire pour les accompagner dans les situations les plus délicates. Une équipe belge spécialisée dans l'assistance à la résolution de litiges est à leur disposition, offrant une large palette de compétences spécialisées et sectorielles. Pour recevoir de l'information sur ces services, n'hésitez pas à envoyer un e-mail à: [cecile.louchard@pwc.be](mailto:cecile.louchard@pwc.be). Tél : 02 710 44 24.

# POUR UNE ORGANISATION EFFICACE ET PROFESSIONNELLE DE VOTRE CABINET D'AVOCAT

Nos clients avocats témoignent que **CICERO LawPack®** leur offre un contrôle plus efficace et un aperçu plus clair tant de leur administration que de leur comptabilité.

Pour vous également, le travail peut devenir infiniment plus facile grâce à **CICERO LawPack®**.

**CICERO LawPack®** est un système éprouvé et fiable. Il est actuellement disponible en Français, en Néerlandais, et en Anglais. Notre système fonctionne chez plus de 3000 utilisateurs, aussi bien des associations que des avocats indépendants et est à même de vous présenter les plus sérieuses références, tant nationales qu'internationales.

Appelez-nous pour plus d'informations au numéro 0800/91080.

**CICERO**  
**LawPack®**

INFORMA Europe SPRL  
8, rue Lovegem  
1861 Wolvertem

Service commercial: 0800/91080  
CICERO-Support Tél: 02 272 03 80  
Fax: 02 272 03 85  
E-mail: [informa@cicero.be](mailto:informa@cicero.be)  
<http://www.cicero.be>

# AGENDA

## Novembre 2007

- Jeudi 22 novembre 2007 : mini-recyclage : la loi du 5 juin 2007 modifiant la loi du 14 juillet 1991 sur les pratiques du commerce et sur l'information et la protection du consommateur – évolution ou révolution ?

## Décembre 2007

- Mercredi 5 décembre : Saint-Nicolas au Palais
- Jeudi 6 décembre 2007 : projection inédite dans le cadre de l'exposition Corpus Delicti
- Jeudi 13 décembre : l'après-midi d'étude sur les premiers enseignements de la loi du 27 avril 2007 réformant le divorce

- Jeudi 13 décembre : la conférence Berryer - invité : José Garcia
- Vendredi 14 décembre 2007 : théâtre : « L'homme des bois » de Anton Tchekhov

## Janvier 2008

- Vendredi 11 janvier 2008 : rentrée solennelle de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles

## PETITES INFORMATIONS

### Petites annonces dans *La Conférence*

Une rubrique vous est ouverte pour l'insertion de petites annonces, que vous désiriez louer un bureau, chercher un collaborateur ou une secrétaire, vendre vos codes...

Des prix spéciaux sont réservés aux avocats, pour autant qu'il s'agisse d'annonces liées directement à l'activité professionnelle.

### Pour vos annonces, adressez-vous à RP&C sprl.

Tél.: 02 344 52 20 - Fax : 02 343 61 72

E-mail: info@rpc.be

### Suggestions pour *La Conférence*

Vos suggestions et vos contributions sont les bienvenues. Si

vous désirez traiter l'un ou l'autre sujet, faire connaître une opinion, rédiger un billet d'humeur ou un écho, nous serions heureux de le publier. Merci de contacter à cet égard Me François Collon (Tél : 02.627.10.19 – Fax : 02.627.10.50 – e-mail : fco@dalvel.com).

### Service de placement des stagiaires

La Conférence du jeune barreau met à votre disposition un service de placement destiné à centraliser les demandes et les offres de stage au barreau. Pour tous renseignements, merci de prendre contact avec le vice-président de la Conférence, Me Lucien Kalenga - Tél : 02.779.06.06 – Fax : 02.779.25.01 - E-mail : l.kalenga@skynet.be

## COTISATIONS

Le paiement d'une cotisation permet de participer à prix réduits à la plupart des activités de la Conférence. En outre, seuls les membres effectifs en ordre de cotisation sont admis à participer aux élections en fin d'année judiciaire. Pour l'année judiciaire 2007-2008, les cotisations sont les suivantes :

### Membres effectifs :

- Avocats stagiaires : 15 €
- Avocats inscrits au tableau et :
  - Ayant moins de 10 ans d'inscription : 50 €
  - Ayant plus de 10 ans d'inscription : 75 €

### Membres affiliés :

- Conjoints non avocats d'avocats stagiaires : 15 €
- Conjoints non avocats d'avocats inscrits au tableau : 50 €
- Membres de la communauté judiciaire : 85 €
- Autres sympathisants : 100 €

A verser au compte n° 630-0215121-34 de la Conférence du jeune barreau en mentionnant le nom de l'inscrit.

### A VENDRE MAISON

Sur l'avenue Franklin Roosevelt  
Face au bois de la Cambre,  
près de l'ULB,  
dans le quartier des ambassades,  
maison de ± 450 m<sup>2</sup> habitables  
+ sous-sol de 110 m<sup>2</sup>  
(caves et garages 3 voitures)  
+ parking 3 voitures, jardin de 160 m<sup>2</sup>,  
ascenseur, alarme  
**idéal pour profession libérale avec  
ou sans partie privative**  
GSM : 0496.63.00.94

### A VENDRE

#### COLLECTION REVUE DE DROIT PENAL ET DE CRIMINOLOGIE

De 1950 à 2006  
avec tables depuis 1907  
et études complémentaires,  
l'ensemble est relié avec une  
reliure homogène imitation cuir

Prix de l'ensemble : 3.300 €

Me Maurice Krings :  
02/247.03.51  
e-mail :  
maurice.krings@krings-law.be

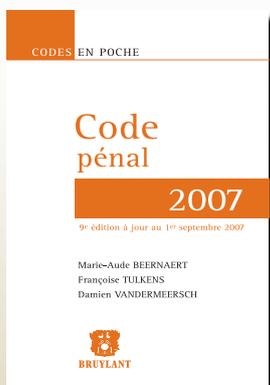


# BRUYLANT

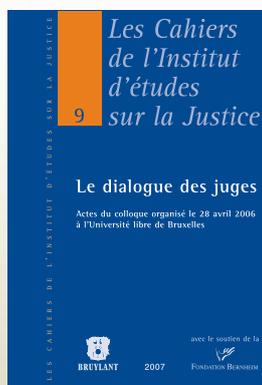
**Code pénal 2007**  
9e édition à jour au 1er septembre 2007

Marie-Aude Beernaert  
Françoise Tulkens  
Damien Vandermeersch

2007  
1.355 pages • 38 €



**Le dialogue des juges**



2007  
166 pages • 45 €

**L'analyse économique du droit de l'environnement**

Michael Faure

2007  
362 pages • 60 €



**Bank en insolventiteit  
Banque et insolvabilité**

Redactie/Rédaction : Michel  
Tison, Régine Feltkamp et  
Catherine Houssa

2007  
200 pages • 45 €



**Dire le droit,  
faire justice**

François Ost

2007  
206 pages • 45 €



**Le nouveau droit  
des peines : statuts  
juridiques des condamnés  
et tribunaux de  
l'application des peines**

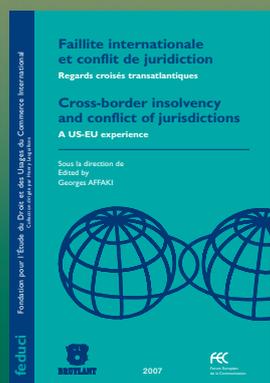
2007  
376 pages • 48 €



**Failite internationale et  
conflits de juridictions  
Cross-border insolvency and  
conflict of jurisdictions  
Regards croisés transatlantiques  
A US-EU experience**

Sous la direction de/Edited by  
Georges Affaki

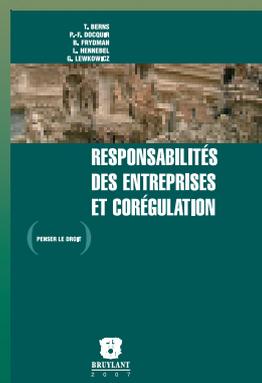
2007  
334 pages • 65 €



**Responsabilités des  
entreprises et corégulation**

Thomas Berns,  
Pierre-François Docquir,  
Benoît Frydman,  
Ludovic Hennebel  
et Gregory Lewkowicz

2007  
230 pages • 45 €



**Consultez et commandez nos ouvrages sur [www.bruylant.be](http://www.bruylant.be)**

Rue de la Régence 67 • 1000 Bruxelles • Tél. 02 512 98 45 • Fax 02 511 72 02 • [info@bruylant.be](mailto:info@bruylant.be)

La pension complémentaire  
avec le meilleur rendement  
spécialement pour VOUS



## Caisse de prévoyance

des avocats, des huissiers de justice  
et autres indépendants OFP

Avenue de la Toison d'Or 64 • 1060 Bruxelles  
Tél. : 02 534 42 42 • Fax : 02 534 43 43  
info@cpah.be • www.cpah.be